

Troisième séance, jeudi 25 juin 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2020-DIAF-6	Décret	Naturalisations 2020 - Décret 2	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Auteur-s</i> <i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2020-DIAF-13	Loi	Modification de la législation en matière de fusion de communes	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Bürgisser <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2020-DIAF-8	Loi	Modification de la loi sur la pêche (soutien à la pêche professionnelle)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Ruedi Schläfli <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
Réception				<i>Auteur-s</i> Kirthana Wickramasingam
2019-GC-75	Postulat	Mesures de protection du climat dans le domaine de la mobilité	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Christa Mutter Julia Senti <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert
2019-GC-68	Motion	Interdiction des sacs en plastique à usage unique sur le territoire du canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Ralph Alexander Schmid <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert
2019-GC-44	Motion	Base légale pour le climat et l'environnement	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Julia Senti Christa Mutter <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-GC-30	Election (autre)	Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Walter Stoffel (Faculté de droit de l'Université de Fribourg)	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-94	Election (autre)	Un membre de la CIP Convention scolaire romande, en remplacement de Sylvia Baiutti	Scrutin de liste	
2020-GC-95	Election (autre)	Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Sylvia Baiutti	Scrutin de liste	
2020-GC-101	Election (autre)	Un membre à la Commission administrative de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), en remplacement de Bertrand Morel	Scrutin de liste	
2020-GC-99	Election (autre)	Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP "Détention pénale", en remplacement de Bertrand Morel	Scrutin de liste	
2020-GC-103	Election (autre)	2 membres (experts externes) du Conseil d'administration de l'ECPF	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et M. Muriel Besson, Grégoire Kubski et Chantal Müller.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Communications

La Présidente. L'ordre du jour de demain a été remodelé par le Bureau. La nouvelle version vous sera envoyée dans la journée. Le but étant de liquider la grande majorité des objets de notre session, la séance de relevé de lundi est pour l'heure maintenue. Les objets dont nous n'aurons pas terminé le traitement aujourd'hui ou demain seront donc reportés à la séance de relevé.

La session extraordinaire d'août se tiendra du 18 au 21 août, selon l'horaire habituel, c'est-à-dire mardi après-midi, mercredi, jeudi et vendredi matins.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Décret 2020-DIAF-6 Naturalisations 2020 - Décret 2

Auteur-s:
Rapporteur-e: **Wassmer Andréa** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **03.02.2020** (BGC juin 2020, p. 1262)
Préavis de la commission: **05.06.2020** (BGC juin 2020, p. 1271)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le projet de décret soumis au Grand Conseil aujourd'hui comprend 130 dossiers de demande au droit de cité suisse et fribourgeois.

En raison du COVID-19 et des restrictions de réunions imposées dès le 17 mars 2020, la commission a dû interrompre le cours des auditions des candidates et candidats à la naturalisation qui étaient compris dans ce décret. Durant la période de semi-confinement, la date de reprise des séances étant très incertaine, une demande spéciale a été faite au Conseil d'Etat de pouvoir reporter à un nouveau décret les 64 dossiers des personnes n'ayant pas pu encore être auditionnées. Cette proposition permettrait de ne pas retarder la naturalisation des personnes dont les dossiers avaient été étudiés ainsi que celle des personnes déjà auditionnées au cours des cinq séances qui ont eu lieu avant la mi-mars. Le commissaire du Gouvernement a fait part de son accord à la commission, ce qui permet aujourd'hui de présenter au Grand Conseil les demandes de naturalisation des personnes comprises dans 66 dossiers sur les 130 que comporte le décret.

Pour ce qui est des dossiers reportés, le Conseil d'Etat ayant adopté deux nouveaux décrets depuis le mois d'avril, je peux vous informer que le travail de la commission a repris son rythme de croisière dès le début du mois de mai. Les auditions ont lieu maintenant dans une salle au sein des locaux du SAINEC, salle qui répond aux exigences sanitaires et de précaution encore en vigueur actuellement. Je tiens ici à remercier les collaborateurs du SAINEC, particulièrement M. Christophe Maillard, chef de service, pour la bonne collaboration et les fructueux échanges qui ont lieu en général au cours des travaux de la commission et spécialement pour ceux qui ont eu lieu pendant cette période tout à fait inhabituelle où il a fallu réfléchir ensemble à de nouvelles solutions aux problèmes extraordinaires qui se posaient.

J'en viens maintenant au décret de ce jour. La commission a estimé que deux candidats n'avaient pas les connaissances requises pour obtenir la naturalisation. Ces deux personnes ont demandé de suspendre leur demande de naturalisation. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion la commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 97 personnes. Ces personnes remplissent toutes les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées.

La commission des naturalisations à l'unanimité vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la commission qui a fait preuve de pragmatisme et avec qui nous avons pu collaborer pendant cette crise. Je soutiens les propos émis par la rapporteure. Le Conseil d'Etat se rallie au projet de la commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit :

- > le candidat figurant au dossier no 1 souhaite suspendre la procédure de demande de naturalisation. Il ne figurera pas au décret.
- > au dossier no 4, seul Monsieur, préavisé négativement par la commission, désire suspendre la procédure de demande de naturalisation. Il ne figurera pas au décret. Madame et leur enfant préavisés positivement par la commission restent intégrés au décret.

Avec deux autres petites corrections, figure encore au projet bis la liste des 64 dossiers reportés à un prochain décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je me rallie aux propos de la rapporteure.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Steiert Thierry (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 93.*

S'est abstenu:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 1.*

Loi 2020-DIAF-13 Modification de la législation en matière de fusion de communes

Rapporteur-e:	Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	03.03.2020 (BGC juin 2020, p. 1288)
Préavis de la commission:	08.06.2020 (BGC juin 2020, p. 1305)

Entrée en matière

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Les fusions des communes et les travaux sur les fusions des communes ont beaucoup de succès. La proposition de supprimer le délai pour l'aide à la fusion est donc seulement une suite logique. Le Conseil d'Etat constate très justement que l'aboutissement de fusions de grande ampleur nécessite plusieurs étapes et a donc besoin d'un peu plus de temps. Il est donc également logique que le décret présenté vous propose de supprimer le délai imposé dans la loi actuelle. En revanche, le décret entend garder le plafond de 50 millions de francs prévus afin que la volonté du peuple, exprimée lors du scrutin de 2011, reste inscrite. La suppression de ce délai enlève la pression de se marier. Un mariage d'amour ne se réalise pas dans un délai inscrit dans une loi, donc sous pression. Et peut-être que si, par ce décret, l'on enlève cette pression, l'amour de la grande fusion du Grand-Fribourg pourra se développer plus facilement et donc sans pression. Pour la suppression de ce délai final il y aura probablement des amendements déjà annoncés concernant les articles 17 et 18.

La commission vous propose à l'unanimité d'entrer en matière et d'accepter ce décret. J'aimerais, au nom de la commission, remercier l'excellent travail de M. le Commissaire du Gouvernement Didier Castella et de ses collaborateurs, spécialement Samuel Russier et Roland Schmid. Avec cette excellente base, la loi sur l'encouragement des fusions des communes aura encore plus de succès.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le projet de fusion du Grand-Fribourg est un véritable laboratoire qui nous permet de lever progressivement certaines lacunes de la législation fribourgeoise sur les fusions de communes. Depuis des décennies, cette législation – qui a fait ses preuves et qui inspire bien au-delà de nos frontières – a été conçue pour encourager les fusions de communes de taille modeste. Elle s'adressait à ses débuts avant tout à des communes qui rencontraient des difficultés à assumer des tâches locales, quotidiennes et qui étaient de plus en plus dépendantes de leurs voisines. Dans ce domaine, il faut l'avouer, Fribourg a fait un pas de géant, avec un nombre de communes divisé par plus de deux et une taille moyenne passée de 500 à 2500 habitants en une génération. Il reste, bien évidemment, encore du travail dans ce domaine. Les fusions de communes que le Grand Conseil accepte régulièrement montrent que les autorités communales emploient cette problématique et assument leurs responsabilités.

C'est donc pour les soutenir sur le long terme que le Conseil d'Etat vous propose aujourd'hui de renoncer à imposer un délai pour l'obtention de l'aide cantonale à la fusion. La loi sur l'encouragement aux fusions ne doit pas devenir une loi sur le Grand-Fribourg et doit continuer à intégrer l'ensemble des communes du canton. La dynamique cantonale initiale a été un vrai succès. Aujourd'hui, il n'y a pas une seule région du canton qui n'a pas envisagé une fusion. Nous devons à présent pérenniser cette dynamique et donner un message clair aux communes de notre canton. Mettre en place une gouvernance efficace, efficiente pour la population est une tâche et une responsabilité permanente qui ne va pas s'arrêter au 30 juin 2020. Les autorités locales doivent pouvoir se poser ces questions en permanence pour assurer des prestations de qualité et une réelle gouvernance démocratique. Vous avez pu le lire, l'abandon du délai ne signifie pas toutefois un chèque en blanc. L'enveloppe globale de 50 millions plébiscitée par la population en son temps demeure. Cet élément constitue donc indirectement un encouragement à empoigner sans retard le dossier de la fusion, sous peine de voir la manne cantonale se tarir. Il s'agit là du premier volet du projet qui nous est proposé aujourd'hui. L'autre concerne les conditions dans lesquelles les communes fribourgeoises fusionnent.

Comme je l'ai dit, la législation actuelle n'a pas été pensée pour les projets de grande ampleur dont il est de plus en plus question aujourd'hui. En effet, l'évolution de la société, les enjeux territoriaux, les enjeux de mobilité, les enjeux environnementaux, les nouveaux moyens techniques... tout cela concourt au développement d'un niveau régional par-delà les frontières des communes actuelles, même pour les plus grandes. L'une des réponses possibles à cette évolution, pour conserver une gouvernance démocratique, réside dans des fusions de grande ampleur permettant aux autorités démocratiquement élues de retrouver une vue d'ensemble. Nous avons la chance d'avoir dans notre canton deux grands projets de ce type: le Grand-Fribourg et la Gruyère qui montrent la voie. Comme tous les projets innovants, ils rencontrent des difficultés et se heurtent parfois à un cadre législatif qui n'a pas été pensé pour eux. L'option que nous avons prise au sein du Conseil d'Etat, ce n'est pas d'élaborer une loi sur les grandes fusions imposée d'en haut, mais d'être à l'écoute des remarques venant du terrain. Le projet de fusion du Grand-Fribourg, dont le calendrier imposé par la loi est plus serré que

celui de la Gruyère, a fait remonter l'année dernière à ma Direction plusieurs éléments qui pourraient constituer des freins. Nous les avons examinés et avons estimé que la législation cantonale gagnerait effectivement à être adaptée sur certains points. Comme vous avez donc pu le lire, nous avons en revanche écarté d'autres thématiques qui méritent elles, un traitement particulier. Je pense par exemple au bilinguisme, qui doit être examiné de manière générale, indépendamment d'un projet de fusion.

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui porte donc exclusivement sur la législation en matière de fusion, et plus précisément sur la période transitoire qui suit la fusion. Il n'est en effet pas question de créer ici des communes à deux vitesses dans le canton ou de tenir compte des besoins spécifiques dans la mise en place de la nouvelle commune. Les deux modifications apportées sur la question des règlements communaux ou sur le mode d'élection des autorités de transition visent tous deux à accroître la marge de manœuvre des autorités locales, dans le respect de l'autonomie communale si souvent prônée mais régulièrement mise à mal par un transfert des tâches et des responsabilités au canton. Avec ce projet, celles-ci auront plus de liberté dans l'élaboration de la convention de fusion et pourront donc tenir davantage compte, plus facilement, de leur contexte spécifique. J'insiste sur ce point: le projet n'impose rien. Il s'agit ici de faire confiance aux autorités locales pour trouver la meilleure des solutions pour leur commune.

Pour finir, je confirme que le Conseil d'Etat se rallie au projet bis de la commission qui prévoit la suppression des dispositions relatives au report des élections communales dans le Grand-Fribourg. Comme vous le savez, le calendrier de ce projet a été impacté par la pandémie et la perspective d'une fusion au 1^{er} janvier 2022 a malheureusement dû être abandonnée par le comité de pilotage. Partant, la discussion proposée n'a plus lieu d'être et sa suppression évitera d'inscrire dans la loi un article inutile.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). C'est avec attention que le groupe libéral-radical s'est penché sur les modifications de la loi sur les fusions découlant des réflexions et des demandes du comité de pilotage de l'assemblée constitutive du Grand-Fribourg. Nous saluons ici les décisions prises par le Conseil d'Etat à la suite de l'analyse de ces requêtes. Le choix opéré est pertinent, le travail de fond est judicieux, y compris la prise de position sur la non-entrée en matière de certains souhaits et la précision que toutes les fusions de ce canton bénéficieront de ces modifications. Les principaux choix suggérés sont d'une part de rendre pérenne l'aide financière aux fusions, donc de supprimer toute date limite d'obtention. Le groupe libéral-radical comprend cette suggestion car parfois, il faut du temps. Expérience faite, dans tout le canton, bon nombre de fusions se font par étapes. D'autre part, un autre choix suggérerait de laisser une autonomie, une marge de manœuvre plus grande à la nouvelle commune pour la transition entre les anciens et nouveaux règlements et pour l'organisation des nouvelles autorités. Le groupe libéral-radical peut aussi abonder dans ce sens pour autant que cela soit précisé dans leur convention, en toute transparence vis-à-vis des citoyennes et des citoyens. Et cela sera le cas. Enfin, globalement, nous remarquons que les études de fusions font évoluer la loi dans le bon sens tout en respectant la volonté du législateur et l'on peut s'en réjouir.

Vous l'aurez compris, le groupe libéral-radical entrera en matière à l'unanimité.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et je déclare mon lien d'intérêts: je suis déléguée pour la ville de Fribourg à l'assemblée constitutive pour la fusion du Grand-Fribourg.

La mesure qui nous est proposée avec ce projet de modification de loi sur les fusions de communes est la suppression de toute limite pour l'obtention de l'aide financière aux fusions. De l'avis du groupe socialiste, cette modification est devenue nécessaire. Elle en fait une loi pérenne et un véritable outil à long terme, applicable à tous les types de fusion des communes, que ce soient des projets de petite, de moyenne ou de grande envergure. Si lors d'une première étape, il était en effet important de fixer un délai en vue d'encourager un nombre important de fusions – une stratégie qui a d'ailleurs rencontré un succès certain –, cette limite temporelle n'est aujourd'hui plus adaptée pour les projets de grande fusion. Le premier délai fixé au 30 juin 2015 pour déposer une demande était trop court et avait déjà dû être prolongé au 30 juin 2020. Et alors que la date fatidique approche, la fusion du Grand-Fribourg n'est pas encore réalisée.

Différents projets de fusion à l'échelle des districts sont encore dans leurs petits souliers pour certains ou en pleins travaux pour d'autres. Mais, dans tous les cas, ils n'ont pas encore abouti. J'aimerais ici mettre en évidence le processus très innovant qui a été choisi pour conduire les négociations de fusion du Grand-Fribourg. Son organisation unique en son genre avec l'élection d'une assemblée constitutive permet une implication et une participation importantes et décisives des habitants et des acteurs concernés. Les événements d'information qui étaient prévus tout au long du mois de mars 2020 devaient permettre d'expliquer le projet mais aussi et surtout favoriser le dialogue et les échanges. Il a fallu malheureusement, la mort dans l'âme, annuler toutes ces rencontres en raison du COVID-19. Le retard dû aux mesures de confinement justifie d'autant plus l'abrogation du délai car il nous reste maintenant à remettre l'ouvrage sur le métier.

Mesdames et Messieurs, les projets d'une telle complexité nécessitent du temps. Il faut leur en donner pour que les processus démocratiques puissent se dérouler selon leur rythme propre et qu'au moment du vote populaire, l'immense travail effectué soit couronné de succès. En ce qui concerne l'article 17k, qui à nouveau demandait des élections reportées pour la commune

fusionnée du Grand-Fribourg, nous considérons également qu'il est devenu caduc puisque le calendrier initial ne peut plus être tenu et nous nous rallions ainsi à la proposition de suppression. Pour ce qui est du contenu des conventions de fusion, il est opportun de donner une plus grande marge de manœuvre aux communes pour faciliter une transition harmonieuse entre les anciens et les nouveaux règlements communaux parce que dans cette affaire, il est essentiel que des solutions pragmatiques puissent être trouvées en fonction des spécificités locales. Sur le plan financier, le groupe socialiste ne remet pas en question le montant global de 50 millions puisqu'il a été accepté en votation populaire. En outre, seuls 13 millions ont été utilisés jusqu'ici, ce qui signifie qu'il reste encore un montant confortable pour soutenir les communes qui souhaiteraient fusionner.

Parce qu'il souhaite voir les fusions en cours aboutir, parce qu'il appelle de ses vœux de nouvelles initiatives dans ce domaine, parce qu'il veut encourager ces hommes et ces femmes qui s'engagent avec beaucoup d'énergie pour une meilleure gouvernance au niveau local, le groupe socialiste soutient la version bis de la commission et refusera les amendements du député Mesot.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce projet tel qu'il ressort des discussions de la commission. Concernant le délai, si dans un premier temps on peut relever que le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, à l'époque, avait réussi à faire fusionner de nombreuses communes en mettant un délai et des montants importants en faveur des fusions, on remarque aujourd'hui que plus personne ne croit à ce délai-là. C'est peut-être un peu regrettable que l'on n'arrive plus à utiliser le système du bâton et de la carotte pour faire fusionner les communes, mais malheureusement ceci n'est plus possible. Pour cette raison le groupe démocrate-chrétien soutiendra la proposition actuelle du Conseil d'Etat. On peut aussi remarquer que le point important de ce projet qui était finalement le report des élections communales n'est plus d'actualité, mis à part celles découlant de la fusion de Clavaleyres et de Morat, qui seront reportées mais avec une législation indépendante de celle dont on discute aujourd'hui.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Ich spreche in meinem Namen, darf aber sicher erwähnen, dass die Fraktion Mitte-Links-Grün das **projet bis** unterstützt. Ich deklariere, dass ich in der konstituierenden Versammlung für Grossfreiburg bin.

Ich unterstütze die Vorschläge, die uns vorliegen, möchte aber kurz eine Überlegung einbringen, die in der Kommission offenbar nicht diskutiert wurde. Die Streichung von Art. 17k ist aufgrund der aktuellen Situation natürlich korrekt. Die Folgen der Kalenderänderungen, die aufgrund der Corona-Krise auftreten, enden damit aber nicht. Der ganze Prozess wird verschoben und es zeigt sich ein Problem, das jedoch nicht nur für Grossfreiburg auftreten kann. Die konstituierende Versammlung - oder bei einer anderen Fusion das entsprechende Gremium - kann über den Zeitpunkt des Inkrafttretens der Fusion entscheiden. Diese Freiheit ist gut. Die Gemeinden haben anschliessend aber keine Flexibilität, zu bestimmen, wie der normale Legislaturrhythmus wieder aufgenommen werden soll. Das heisst, nach Inkrafttreten ist es möglich, dass eine Legislatur zum Beispiel nur zwei Jahre dauert, bis die nächsten Wahlen stattfinden.

Ich würde es bevorzugen und denke, dass es für die politische Planung der Gemeinden hilfreich wäre, wenn sie dabei etwas mehr Flexibilität hätten. Es wäre aus meiner Sicht zum Beispiel sinnvoll, wenn sie den Legislaturrhythmus des Kantons über maximal zwei Legislaturen aufholen könnten, deren Länge sie selbst bestimmen könnten. Statt zwei und sechs Jahre könnten zum Beispiel zwei Legislaturen von vier Jahren festgelegt werden.

Ich verzichte darauf, einen konkreten Antrag zu stellen, bitte aber Herrn Staatsrat Castella, sich diese Frage noch einmal gut zu überlegen und allenfalls bei Bedarf in der Revision des Gemeindegesetzes einen Vorschlag zu machen.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). La loi sur l'encouragement aux fusions des communes a été acceptée par le Grand Conseil en 2010, puis elle a été prolongée en 2016. La principale modification de la version que nous étudions aujourd'hui est de supprimer le délai et de rendre cette loi pérenne. Mes prédécesseurs ayant apporté beaucoup de précisions sur cette loi, je vais rester dans les faits.

En 2016, le message que le Conseil d'Etat nous avait soumis allait plus loin que la demande des motionnaires dans la prolongation du délai. L'argument à cette époque était de donner une impulsion pour faire avancer les projets de fusion; et cela concernait notamment – j'ai été relire les débats –, le Grand-Fribourg. Aujourd'hui, force est de constater que cela a très peu avancé. Nous nous retrouvons maintenant avec, d'un côté, des communes qui ont fait des efforts pour concrétiser leur projet de fusion dans les délais et qui pourraient se sentir un peu flouées en se disant: "Nous avons dû accélérer, nous avons dû aller vite, mais nous aurions peut-être pu faire mieux si nous avions eu un peu plus de temps. Mais les délais nous imposaient de le faire dans ce temps prévu". Et nous avons, d'un autre côté, des communes où cela avance plus lentement et, pour celles-ci, il faut procéder à cette modification de loi.

Pour moi, si vous voulez cette fusion du Grand-Fribourg, il est important de laisser un délai. Je pense que si nous n'en mettons pas un, vous pouvez encore attendre dix ans! Nous le voyons dans les débats: ce dont on parlait il y a quelques années est toujours d'actualité. Donc je vais à titre personnel amener un amendement à l'article 17 et j'aurai l'occasion de développer cet amendement le moment venu. Concernant l'article 17k, les élections reportées, notre groupe va dans le sens du Conseil d'Etat et de la commission: il est judicieux de le supprimer. J'aurai juste une question que j'ai déjà posée en commission à M.

le Commissaire pour des précisions: actuellement, nous avons un gros projet de fusion en cours, celui du Grand-Fribourg, et nous avons un projet à l'état embryonnaire, celui de la Gruyère; y a-t-il d'autres projets qui sont en route, qui sont prévus ?

Avec ces quelques considérations, je vous annonce que le groupe de l'Union démocratique du centre va entrer en matière sur ce projet de loi.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la ville de Bulle et membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises.

A n'en pas douter, le Grand Conseil va entrer en matière et procéder aux modifications de loi en matière de fusion des communes. J'ai déposé un amendement à l'article 11. Là, nous avons quelque part une inégalité et un élément qu'il faudrait à mon avis corriger. La loi sur la fusion des communes date de 2010 et aujourd'hui c'est cette date de 2010 qui est retenue pour faire mention de la population légale en ce qui concerne les subventions. Nous travaillons une modification de cette loi en 2020 et c'est un mauvais signal pour les communes qui veulent fusionner, quand elles font les présentations des fusions envers leurs citoyens et leurs administrés, de dire que l'on se base sur des chiffres de 2010. Même si financièrement cela n'a pas des conséquences très importantes, c'est une question d'image et de cohérence. Je reviendrai sur ce sujet lorsque nous traiterons de l'article 11.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Je remercie Nadia Savary pour le groupe libéral-radical, Cristel Berset pour le groupe socialiste, Christian Ducotterd pour le groupe démocrate-chrétien, Mirjam Ballmer pour le groupe Vert Centre Gauche et Roland Mesot pour le groupe de l'Union démocratique du centre.

Was Myriam Balmer aufgeworfen hat, ist effektiv überlegenswert. Hingegen müssen wir dann schauen, was bei unserem grossen Nachbarn, dem Kanton Bern passiert. Die haben auch kein fixes Datum für die Gemeinderatswahlen und die haben eigentlich immer Wahlen. Irgendeine Gemeinde hat immer Wahlen. Der Nachteil dieses Systems, das sie mit Recht aufgeworfen hat, ist, dass die Parteien für die Gemeinderatswahlen immer Wahlkampf haben. Und eigentlich möchte ich das schlechte System des Kantons Bern nicht bei uns haben. Unser System ist besser.

Ja, es wird dann Möglichkeiten geben, dass eine Gemeinde nur zwei Jahre einen Gemeinderat hat und dann bereits wählen muss. Aber das System des Kantons Bern möchte ich persönlich nicht, in der Kommission haben wir aber nicht darüber gesprochen. Ich überlasse die Antwort dem Herrn Staatsrat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants pour l'entrée en matière. Concernant les amendements annoncés par M. Mesot et M. Morand, je répondrai dans le cadre de leur traitement.

Concernant la remarque de M^{me} Ballmer, j'ai évidemment une certaine compréhension pour ce que vous avez mentionné. Après, il y a des points positifs, il y a des pour et des contre. J'aimerais dire tout d'abord que, dans le cadre de la convention de fusion, les communes ont la liberté de choisir l'entrée en vigueur de la fusion: cela peut donc impacter effectivement la durée de la législature. Après, j'ai cru comprendre dans un premier temps que c'était une solution transitoire que vous vouliez, pas que toutes les communes fassent comme vous vouliez. Quelque part, vous voulez rajouter du transitoire dans le transitoire et arriver à des transitoires durant deux législatures, ce qui est déjà permis par la loi sur les fusions. Je vois un problème principal, c'est la coordination avec les autres communes. C'est vrai que ça se fait pour les communes fusionnées aujourd'hui en fonction de l'entrée en vigueur. Mais par contre, si vous pensez au nombre d'associations de communes qui doivent être réélues, qui ont des présidences, qui doivent être coordonnées avec les autres communes, ici je vois plutôt des problèmes que des solutions. C'est pour cela que j'en reste au point de vue pragmatique: aujourd'hui, c'est l'entrée en vigueur de la date de fusion qui est relative pour la première législature et je n'ai pas envie de reporter du doute sur les autres législatures.

M. Mesot a posé la question du nombre de communes qui sont en réflexion de fusion. Aujourd'hui, un seul projet de fusion est officiellement annoncé au Service des communes: celui du Grand-Fribourg. Ceci ne veut pourtant pas dire qu'il n'y a pas de réflexions ailleurs. Nous savons qu'il y a de nombreuses communes dans ce canton qui mènent des réflexions.

Je vous remercie pour l'entrée en matière et je répondrai aux amendements dans le cadre du traitement des articles.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

I. Acte principal : Loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC)

Art. 11 al. 2 (modifié)

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Cet article n'a pas été discuté en commission. J'attends l'amendement de M. Morand.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). La modification qui est demandée par cet amendement – en accord avec M^{me} la Députée Katharina Thalmann-Bolz, présidente du Club des communes du Grand Conseil – va dans le sens d'actualiser la date de la

population légale. La loi, comme je l'ai dit, date de 2010 et nous souhaitons actualiser la population légale qui sera prise en compte pour les subventions et de la mettre à la date de la présente modification de loi, soit 2020. Imaginez-vous une commune qui veut fusionner en 2025 et qui va vers ses administrés en disant que la base de calcul pour les aides de l'Etat date est sa population légale de 2010. Nous aurons quand même un décalage très important. Cet élément ne changera selon moi pas grand-chose sur le plan des finances. Par contre, la question d'image et la façon d'être convaincants envers nos citoyens et les communes qui veulent fusionner sont, à mon avis, très, très importantes. C'est dans ce sens-là que cet amendement a été déposé. Il propose que:

> Le chiffre de la population légale retenue est celui qui est établi au moment de l'entrée en vigueur de la présente modification.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Dans un premier temps, cet amendement me semble tout à fait logique. Toutefois, il est dommage que nous n'ayons peut-être pas le temps de nous préparer à la réponse qui sera donnée par M. le Conseiller d'Etat. La question qui se pose maintenant est: y a-t-il, si l'on accepte cet amendement, une répartition différente des montants entre les différentes communes qui ont fusionné entre 2010 et 2020 ? Si ce n'est pas le cas, il est clair que l'amendement pourrait être accepté par simple logique. Une autre question qui m'a été posée et à laquelle je ne peux pas répondre est: pour quelle raison ne prend-on pas la population légale lors du dépôt de la convention de fusion ?

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Nous n'avons pas discuté de cette proposition en commission, donc je ne peux pas prendre position en son nom. Personnellement, je vais la soutenir parce qu'elle est plus logique.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. M. Morand, vous avez parlé dans l'introduction d'équité et d'inégalité. Aujourd'hui cette question se pose, elle est légitime, le Conseil d'Etat se l'est posée. Et c'est justement pour une raison d'équité que nous n'avons pas voulu changer la date d'entrée en vigueur. A l'époque, pour répondre à la question de M. Ducotterd, il avait été prévu de retenir la population au moment d'entrée en vigueur de la loi pour encourager les communes à fusionner le plus vite possible. Quelque part, si vous le faites au moment de l'entrée en vigueur dans une commune qui a une démographie positive, vous avez tout intérêt à repousser l'entrée en vigueur de la fusion, ce qui n'est vraiment pas l'objectif de cette loi. Dans le même ordre d'idées, toutes les communes qui ont été les premières de classe auront quelque part bénéficié d'un montant moins important; c'est là que nous trouvons qu'il y avait inéquité de traitement. Nous nous sommes posé la question de savoir s'il faudra un jour remettre les pendules à zéro. Peut-être. Mais aujourd'hui, par rapport à toutes les communes qui ont démarré les démarches très vite et qui ont fait le processus de fusion, nous avons trouvé que c'était inéquitable.

Enfin comme dernier argument pour refuser cet amendement, je reprends la question de M. Mesot sur le nombre de fusions encore en cours. Je l'ai dit, il n'y en a qu'une, c'est le Grand-Fribourg. Nous ne voulions pas faire un cadeau spécial pour le Grand-Fribourg sachant que je vais venir devant vous pour une aide extraordinaire. Cela commençait à faire beaucoup dans la balance.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je voulais simplement mentionner que comme la loi devient pérenne, le groupe socialiste estime que cela fait du sens d'entrer en matière sur l'amendement Morand.

> Au vote, la proposition du député Morand, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 88 voix contre 8 et 6 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana

(GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP).
Total: 88.

Ont voté contre:

Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP). *Total: 6.*

Art. 17 al. 1 (modifié)

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Kommission hat den Antrag Mesot mit 7 zu 2 Stimmen abgelehnt. Er möchte die ursprüngliche Version des Staatsrates beibehalten. J'attends donc l'amendement de M. Mesot.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, nous voulons pérenniser la loi, le but étant de poursuivre dans ce processus des fusions. L'évolution de la société est grande, les besoins changent, la complexité des dossiers change, la disponibilité des gens qui se mettent à disposition des communes est un problème. Nous le voyons notamment avec le nombre de démissions dans les communes. Nous sommes donc d'avis que le canton doit continuer à encourager de façon pérenne les réflexions qui peuvent se faire en matière de fusion. En conséquence, le Conseil d'Etat ne se rallie pas à l'amendement Mesot.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je dois dire que ce qui me motive dans le dépôt de cet amendement, ce sont les efforts déjà fournis par des communes pour fusionner. Je ne me fais pas d'illusions: j'avais préparé mon intervention en me disant qu'une petite majorité du groupe me soutiendrait. Avec les défections de ce matin, je ne sais même plus si j'ai encore la majorité de mon groupe pour me soutenir sur cet amendement. Je vais cependant être logique et cohérent et le maintenir.

Je m'adresse principalement aux élus communaux qui sont députés. A vous Mesdames et Messieurs, qui avez dans vos communes certainement fait l'effort de la fusion. Vous qui vous avez certainement tenu compte des délais – ce qui est logique et ce qui est du bon boulot – l'on vient aujourd'hui vous dire: "Vous avez bien travaillé, merci Mesdames et Messieurs, super vous êtes arrivés au bout avec vos fusions mais on rend cette loi pérenne parce qu'il y a encore, comme on l'a dit, un grand projet qu'on doit faire avancer et pour ce grand projet, on va rendre cette loi pérenne". Alors je peux l'accepter, je peux vous dire que ça ne va pas m'empêcher de dormir que cette loi soit pérenne, mais vis-à-vis de ces communes-là, je vous dis que l'on peut quand même avoir une réflexion. Et ce qui me conforte encore dans mon amendement, c'est qu'il y a quelques minutes, nous avons accepté l'amendement Morand. Et je reprends les propos de M. le Commissaire qui disait: "Cela crée une inégalité supplémentaire avec les communes qui ont déjà fait le boulot". C'est une deuxième raison, je dirais, de soutenir mon amendement. En commission, mon amendement a été refusé et un des arguments était de dire: "Oui, mais on perd de la crédibilité si on doit revenir dans cinq ans pour redemander une prolongation". J'ai envie de répondre à ceux qui ont cet argument de crédibilité: "Et alors ?" Je crois que nous sommes ici pour créer des lois, pour les adapter si nécessaire et je ne vois pas le problème de revenir d'ici cinq ans si mon amendement a été accepté pour prolonger à nouveau ce délai.

À présent, j'ai l'intention de terminer mon intervention sur une note d'humour. J'ai été revoir les débats de mai 2016 et je dois vous dire qu'il y a peut-être une personne qui avait tout compris. Elle l'a fait avec provocation, avec ironie, elle avait déposé un amendement pour mettre 150 millions pour la fusion, c'est ma collègue Erika Schnyder. Elle l'avait très bien fait à l'époque, je m'en souviens encore. Bien sûr, elle avait retiré son amendement, mais si je voulais terminer comme elle avec un point d'ironie, elle avait peut-être raison, même si ce n'était pas très sérieux. Voilà Mesdames et Messieurs, j'espère obtenir vos soutiens sur cet amendement qui prévoit de prolonger le délai. Vu que je connais les procédures M^{me} la Présidente, je lis

le texte de cet amendement qui concerne l'article 17 al. 1 et dit ceci – c'est une reprise de la loi en vigueur avec changement des dates:

- > Les communes qui envisagent une fusion et qui souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent transmettre leur demande au Conseil d'Etat conformément à l'article 14 al. 1 au plus tard le 30 juin 2025. Les votes aux urnes doivent avoir lieu dans les délais prévus par l'article 134 d al. 4 et 5 LCO, la fusion devra entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Ich nehme das Wort in meinem eigenen Namen. Ich werde persönlich den Antrag von Roland Mesot unterstützen.

Ich bin persönlich dafür, bereits jetzt kein **Enddatum (09:35:55)** festzulegen und den 30. Juni 2025 **für verschiedene Gemeindeprojekte, davon Fusionen, die ich auch verfolgt habe, die finde ich gut.** Und darum werde ich diesen Vorschlag unterstützen.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical rejettera cet amendement. Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, l'idée de pérenniser la loi est pertinente. Il est vrai M. Mesot, chers collègues, que beaucoup de communes ont fait le travail et ont fait du bon travail et on ne peut que les en féliciter. Mais la réalité du terrain est là: il peut aussi manquer à ces communes du temps. Aux communes qui ont déjà fait le travail, il peut aussi manquer du temps parce qu'il peut aussi y avoir d'autres étapes. J'ai vécu trois projets de fusion et j'ai pu constater qu'il faut du temps. M. Mesot vise en fait le projet de fusion du Grand-Fribourg. J'espère vraiment, sincèrement, que la fusion du Grand-Fribourg est motivée par d'autres intérêts pour travailler rapidement. Car avec moins ou plus de temps, une fusion reste à la base une motivation, une volonté des personnes à faire du bon travail. Et ils ont tout intérêt à le faire le plus rapidement possible, sinon cela ne ferait qu'étouffer à petit feu les projets.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Ich nehme in meinem eigenen Namen Stellung zu diesem Antrag meines Ratskollegen Roland Mesot. Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin der Stadt Murten und bin Präsidentin des Klubs der Gemeinden vom Grossen Rat.

Wenn ich Frau Nadia Savary gehört habe vorhin, muss ich ihr voll und ganz zustimmen. Ich habe als Gemeinderätin schon mehrere und grosse Fusionen miterlebt und muss sagen: Ja, die Gemeinden brauchen Zeit und wenn sie Limiten haben, die sie einhalten müssen, können sie diese Arbeit nicht mehr à fonds machen. Es ist ein sehr schlechtes Zeichen fusionswilligen Gemeinden gegenüber. Wir haben im Kanton Freiburg gesehen, dass die Gemeinden in der Tat fusionswillig sind, aber wir müssen ihnen die Zeit für diese grosse Arbeit geben. Sie brauchen Flexibilität und es ist ganz wichtig, dass wir darauf achten. Deshalb sollten wir nicht schon wieder eine Limite setzen.

Ich unterstütze persönlich den Vorschlag des Staatsrates und motiviere Sie dazu, dasselbe zu tun und den Antrag von Herrn Roland Mesot abzulehnen.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Nous avons discuté en commission de cette proposition qui a été rejetée par 7 voix contre 2.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous avez raison M. Mesot, les communes ont fait l'effort, elles ont fait le job et continuent de le faire, même celles qui l'ont déjà fait. On l'a vu, il y a des fusions par étapes. M^{me} Thalmann a pris la parole pour la commune de Morat: je ne l'ai plus en tête, mais elle a déjà vécu trois, voire même quatre processus de fusion! Comme quoi une commune qui a déjà fusionné peut aussi continuer à réfléchir et à bénéficier de cette aide.

Je pense qu'il est absolument nécessaire de soutenir les projets de fusion. La société évolue, des réflexions continuent et il ne faut pas les stopper. C'est vrai qu'aujourd'hui il n'y a qu'une seule demande officielle, mais d'autres réflexions sont en cours et il est absolument essentiel que l'on continue à soutenir les communes dans ce sens. Enfin, si nous devons supprimer cette pérennité, je suis prêt à parier que nous prenons rendez-vous en mai 2026 pour voter le prolongement de cette mesure. Par conséquent, le Conseil d'Etat, comme la commission, s'oppose à cet amendement.

Pour ce qui concerne l'inéquité découlant de l'acceptation de l'amendement Morand, elle n'est pas si grande. Je vis très bien avec et le Conseil d'Etat vivra très bien avec... d'autant plus que c'est le Grand Conseil qui a décidé de porter l'inéquité. Je le dis sur le ton de la plaisanterie bien évidemment.

- > Au vote, la proposition du député Mesot, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat est rejetée par 89 voix contre 10 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement:

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 10.*

Ont voté contre:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP). *Total: 89.*

Se sont abstenus:

Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 4.*

> Adopté.

Art. 17k (nouveau)

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Nous vous proposons de biffer tout simplement cet article, même si les arguments de M^{me} Ballmer ne sont pas tout faux. Mais j'aimerais quand même dire que notre système est meilleur que celui du canton de Berne.

Unser System ist besser als dasjenige vom Kanton Bern. Ich appelliere auch an alle Parteien: Wenn Sie ein System haben, wo irgendjemand immer Wahlen hat, dann sind die Parteien immer im Wahlkampf. Und wir haben ein fixes Datum, auch wenn wir es hier vielleicht ein bisschen abschwächen, wo alle Gemeinden Gemeinderatswahlen haben. Das ist besser als in andern Kantonen. Sie haben ja auch keinen Antrag gestellt.

Il faut donc biffer cet article 17k.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme annoncé dans le débat en préambule, le Conseil d'Etat se rallie à la commission pour les raisons évoquées.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 18 al. 1 (modifié)

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Hier geht es um das Datum des Inkrafttretens.

Probablement que M. Mesot a de nouveau fait un amendement dont l'intention est la même que pour l'article 17. J'attends donc de voir s'il dépose cet amendement.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Il est clair que cet article est dans la continuité de l'article 17 al. 1. Il n'y aurait aucune justification et cohérence de le maintenir: il est tombé avec l'autre, donc il n'a plus sa raison d'être.

> Adopté.

II. Modifications accessoires : Loi sur les communes (LCo)

Art. 135 al. 1 (modifié)

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Cet article a été accepté en commission à l'unanimité.

> Adopté.

Art. 136a al. 2ter (nouveau)

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). La commission a confirmé l'intention du Conseil d'Etat à l'unanimité.

> Adopté.

Art. 141 al. 2 (modifié), al. 4 (nouveau)

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). La commission a confirmé l'intention du Conseil d'Etat à l'unanimité.

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC)

Art. 11a al. 2 à Art. 18 al. 1

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : Loi sur les communes (LCo)

Art. 135 al. 1 à 141 al. 4

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est terminée. Il est passé directement au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort de délibérations, par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Le résultat nominal de ce vote fait défaut.

—

Loi 2020-DIAF-8**Modification de la loi sur la pêche (soutien à la pêche professionnelle)**

Rapporteur-e:	Schläfli Ruedi (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	28.04.2020 (<i>BGC juin 2020, p. 1278</i>)
Préavis de la commission:	09.06.2020 (<i>BGC juin 2020, p. 1286</i>)

Entrée en matière

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Tout d'abord, je tiens à remercier les membres de la commission qui a traité ce message en visioconférence le 9 juin dernier. Un merci va également au conseiller d'Etat, M. Didier Castella, et ses services pour la rapidité de la rédaction du message qui vous est proposé, au secrétaire de cette commission, M. Patrick Pugin, pour la tenue impeccable du procès-verbal, et à M^{me} Daniela Schellenberg, conseillère scientifique à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie aussi aujourd'hui les pêcheurs professionnels des lacs de Neuchâtel et de Morat que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans un de leurs fiefs, le port de Portalban.

Nous sommes réunis aujourd'hui à la suite de plusieurs débats intervenus en 2019, relatifs à la situation des pêcheurs professionnels du canton de Fribourg. La situation des pêcheurs professionnels fribourgeois des lacs de Neuchâtel et de Morat s'est considérablement détériorée ces dernières années. Cela est dû à plusieurs causes, mais la cause la plus souvent avancée par les pêcheurs est l'invasion d'un nombre considérable de cormorans qui engloutissent énormément de poissons par jour. Ce cormoran est venu dans les années 2000: quelques couples se sont d'abord installés sur le lac de Neuchâtel. Vingt ans plus tard, ce sont plus de 2000 individus recensés sur les lacs de Neuchâtel et Morat! Un cormoran consomme environ 500 grammes de poissons par jour. Les cormorans qui nichent l'été migrent ensuite vers des pays plus au sud et d'autres les remplacent, migrant des pays nordiques sur nos lacs de Neuchâtel et de Morat durant la période d'hiver.

Un deuxième facteur de la diminution des poissons dans nos lacs est peut-être aussi la trop grande propreté de ceux-ci et le manque de phosphore et de nitrate dû en partie aux stations d'épuration qui ne favorisent plus de façon optimale la régénérescence des poissons. La situation économique est devenue très critique pour les pêcheurs professionnels des lacs de Neuchâtel et Morat. La perte liée à la pêche a quasiment augmenté de 2/3 ces dernières années. Les pêcheurs professionnels, qui contribuent aussi à l'approvisionnement du pays au même titre que les agriculteurs, ne perçoivent à ce jour aucune subvention étatique liée par exemple à la PA 17-21. La seule subvention à laquelle ils ont droit est une réduction sur les carburants.

Notre Parlement a pour but aujourd'hui de leur allouer une aide de 10 000 francs par année sur une première période de dix ans et de 5000 francs pour un pêcheur professionnel qui bénéficie d'une rente AI ou AVS. Ce projet, s'il est accepté aujourd'hui par le Parlement, permettra au Conseil d'Etat d'obéir au mandat donné. Le projet présenté permet de satisfaire à l'exigence de la loi sur les subventions. L'article de loi qui vous est proposé aujourd'hui permettra aussi au Conseil d'Etat de prendre d'éventuelles autres mesures ou aides si cela est nécessaire pour les pêcheurs professionnels.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme cela a été dit par le rapporteur, la situation des pêcheurs professionnels fribourgeois était une préoccupation déjà avant la crise du coronavirus. En effet, avec des rendements diminués de 65% en cinq ans sur le lac de Neuchâtel, la pérennité de leur activité était menacée. La crise sanitaire que nous venons de traverser et la crise économique qui lui fait suite ont encore assombri le tableau. L'effondrement des débouchés pour les produits de la pêche pendant plusieurs mois, notamment dans les établissements publics et les marchés, a tendu une situation qui menaçait déjà de rompre auparavant. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé de prendre des mesures urgentes, en accordant une aide financière aux pêcheurs professionnels dès 2020, en faisant usage des dispositions constitutionnelles relatives aux circonstances extraordinaires que nous venons de vivre. Cette aide vise d'abord à amortir les effets du COVID-19, mais elle trace aussi la route pour une aide sur plusieurs années, afin de palier la baisse des rendements constatés avant la crise et de répondre au mandat du Parlement.

Par ce projet, nous donnons ainsi suite aux différents instruments parlementaires déposés et soutenus par le Grand Conseil l'année dernière. Les circonstances ont ainsi permis de mettre en œuvre le mandat que vous avez accepté en décembre dernier. J'insiste toutefois, comme je l'ai fait à l'époque, sur le fait qu'un mandat ne pouvait contraindre le Conseil d'Etat à agir sans base légale, voire contre les lois existantes. Je pense naturellement à la loi sur les subventions, qui rappelle explicitement qu'une subvention doit être instituée par une loi. Nous avons en fait deux possibilités: faire recours contre la décision du Grand Conseil et aller en justice ou rester sur le terrain politique en proposant une modification légale. Nous avons été à l'écoute du Grand Conseil, raison pour laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui avec cet objet.

Cette aide qui sera donnée sur trois ans dans un premier temps et renouvelable par la suite doit permettre de tenir jusqu'à l'instauration de mesures plus durables. Celles-ci ne seront possibles qu'une fois abouties les différentes études en cours, une fois que la Confédération aura pris position sur le sujet. Cette aide, entre autres, s'ajoute aux autres formes de soutien aux pêcheurs professionnels du canton. Je cite notamment la régulation des cormorans. Nous avons commencé l'année passée le tir des cormorans par les garde-faune. Il y a des révisions en cours, notamment de l'ordonnance sur la chasse et des concordats intercantonaux sur la pêche dans les lacs, pour autoriser le tir des cormorans par les chasseurs et par les pêcheurs dès cette année. Il faut dire que l'effort de repeuplement qui est fait sur le lac de Neuchâtel est un effort économique pour soutenir ces pêcheurs, en sachant que c'est un des lacs les plus alevinés de Suisse. Nous avons aussi procédé à la réduction de la taille des mailles des filets et au doublement des nasses à écrevisses pour les soutenir dans le cadre de leurs activités. Nous avons accordé, en 2019, un dédommagement de 2500 francs à titre de participation aux études. Enfin, le réaménagement du port des pêcheurs de Delley-Portalban sera financé partiellement par le canton; nous venons d'ailleurs de lever les oppositions.

Même s'il est vrai que les mesures ne soulagent que partiellement la diminution de la faune pisciculture, victime du cormoran mais aussi à cause de la pauvreté du lac en nutriments suite à l'assainissement des eaux, grâce aux stations d'épuration et aux mesures agricoles prises pour diminuer les phosphates, à cause aussi, il faut le dire, du réchauffement climatique pour certaines espèces et peut-être encore à cause de la présence de micropolluants dans les eaux des lacs, puis encore des conditions de reproduction qui deviennent peu favorables.

Enfin, j'aimerais dire qu'aujourd'hui nous ne débattons pas de l'ordonnance qui fixe le montant et la façon de le distribuer, mais bien sur la loi qui constitue un seul article qui nous permet de soutenir les pêcheurs, comme vous l'avez demandé.

Je vous invite donc à soutenir le projet qui vous est soumis.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec ce dossier: aucun, si ce n'est d'être un pêcheur amateur, pas toujours très heureux d'ailleurs.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement le contenu du message du Conseil d'Etat au Grand Conseil, accompagnant le projet modifiant la loi sur la pêche et son soutien à la pêche professionnelle. Cette modification de la loi fait suite au mandat pris en considération le 17 décembre 2019, pour une aide rapide aux pêcheurs professionnels impactés par la baisse des pêches essentiellement due à la prolifération des cormorans autour de nos lacs cantonaux. La modification de cette loi et plus particulièrement de son article 41 permettra au Conseil d'Etat d'intervenir de manière large en faveur de nos pêcheurs professionnels en difficulté.

Je ne serai pas plus long, les arguments ayant déjà été exposés, débattus et largement acceptés lors de la séance de décembre et les informations données par le rapporteur et le commissaire aujourd'hui.

Le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, accepte d'entrer en matière sur cette modification de loi en faveur de nos pêcheurs professionnels.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir donné une suite rapide à notre mandat. La prise de température auprès des pêcheurs professionnels a été très appréciée. Elle a révélé les problèmes profonds que cette profession traverse. Mais rien n'est perdu puisqu'en 2016 la pêche avait été bonne. Le métier de pêcheur fait aussi partie de notre patrimoine. Il faut donc les aider à garder la tête hors de l'eau, jusqu'à ce que toutes les autres mesures déploient leurs effets.

En séance de commission, j'ai déposé un amendement qui n'était pas adéquat puisque les subventions ne peuvent pas soutenir la réalisation d'un produit. Mais, lors de notre discussion, vous m'avez répondu que l'article proposé couvrirait l'ensemble des aides cantonales possibles. Ainsi, je me permets de réaffirmer ma demande de soutien pour des tâches particulières que les pêcheurs professionnels feraient, telle que la remise à l'eau des alevins. A ce titre, on trouve dans la loi sur l'agriculture, à l'article 30 "Contribution d'estivage": une aide cantonale sous forme de contribution d'estivage est allouée, en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Ainsi, une aide pourrait être allouée pour les pêcheurs qui participeraient à la remise à l'eau des alevins. Nous savons que ce travail est parfois disproportionné pour les garde-faune, en regard du petit nombre d'œufs prélevés par les pêcheurs fribourgeois, surtout lorsque les alevins sont à la pisciculture de Neuchâtel.

Ainsi, sans faire d'amendement, je vous demande d'ouvrir le champ des possibles dans la collaboration rémunérée avec les pêcheurs, ce qui soulagerait aussi le travail des garde-faune. Avec ces commentaires, évidemment que j'accepterai le décret tel que présenté.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Suite à l'acceptation, en décembre 2019 par ce Parlement, du mandat 2019-GC-145 pour une aide financière urgente aux pêcheurs professionnels de ce canton, notre Conseil d'Etat a dû procéder à la petite modification que vous avez sous les yeux. Cette petite modification dans la loi sur la pêche nous informe que le Conseil d'Etat peut prendre toutes les mesures techniques ou financières en vue de soutenir la pêche professionnelle. La formulation est potestative et

consiste à soutenir les six pêcheurs professionnels fribourgeois – cinq pour le lac de Neuchâtel et un pour le lac de Morat –, pour la perte de rendement sur la pêche qu'ils subissent depuis quelques années. Selon ces derniers, cette diminution serait imputable principalement à la forte augmentation de la population de cormorans et grands cormorans sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. Pourtant, selon la station ornithologique de Sempach, la première colonie de cormorans s'étant développée en Suisse l'a été dans les années 1980 et dans la réserve naturelle du Fanel, dans la Grande Cariçaie. Cela fait donc quarante ans que le cormoran est présent sur les bords du lac de Neuchâtel. En 1995, Confédération, cantons, organismes de pêche et de protection de la nature ont élaboré, avec la participation de l'EAWAG et de la station ornithologique, un plan de mesures qui a été révisé en 2005. Il est basé sur le principe suivant: effaroucher les cormorans sur les fleuves, afin de protéger les ombres, mais ne pas intervenir sur les lacs.

Il existe un problème spécifique aux lacs, à savoir les éventuels dégâts provoqués par les cormorans aux filets des pêcheurs professionnels, qui ne sont pas indemnisés par la Confédération et les cantons. Ces dégâts sont considérés comme graves par les pêcheurs, surtout en été. Ils réclament entre autres une régulation des effectifs de cormorans dans les colonies nicheuses, en particulier au Fanel. Avec cette modification potestative dans la loi sur la pêche, cela pourra donc être chose faite, ceci par un soutien financier ainsi que par la possibilité donnée aux pêcheurs de pouvoir aussi chasser eux-mêmes des cormorans. Ceci dit, même si le Conseil d'Etat incite vivement les pêcheurs professionnels à prendre le permis de chasse pour leur permettre de prendre personnellement des mesures concrètes pour procéder et protéger leurs activités du grand cormoran, le groupe socialiste est d'avis que les pêcheurs ont d'autres chats – ou poissons – à fouetter que de chasser le cormoran. Cormoran qui, de surcroît, est très malin et difficile à tirer. Nous rappelons également que selon l'ordonnance sur la chasse, tout animal sur lequel le chasseur ou la chasseuse a tiré doit être recherché partout. Imaginez le temps perdu pour un pêcheur professionnel s'il doit rechercher un cormoran blessé dans les roseaux ou dans les eaux d'un des deux lacs!

D'autre part, le groupe socialiste attend avec impatience les résultats complets des deux expertises spécifiques qui sont en cours et qui pourront confirmer ou infirmer la responsabilité qu'auraient réellement les cormorans sur les pertes de rendement de la pêche professionnelle dans les lacs de Morat et de Neuchâtel. En effet, le groupe socialiste, qui se base sur des expertises déjà réalisées, telles celles d'Antoniazza ou de Grémillet, est d'avis que bien d'autres phénomènes sont tout aussi importants dans la diminution des effectifs de poissons dans nos lacs: réchauffement climatique, micropolluants, perte de biodiversité et spécialement des insectes, etc. De même, les colonies de cormorans sont cycliques, ceci même si elles se sont stabilisées ces dernières années. Aussi, le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra l'aide financière proposée aux pêcheurs professionnels par le Conseil d'Etat durant les trois ou six prochaines années, comme il est indiqué dans le message accompagnant cette modification de loi. Aide financière que nous soutenons principalement à cause des dégâts que les cormorans pourraient provoquer aux filets des pêcheurs professionnels et aussi parce que mes camarades et moi-même préférons manger de bons poissons de nos deux lacs précités que du cormoran.

Glasson Benoît (PLR/FDP, GR). Pour donner suite aux différentes interventions parlementaires concernant la situation critique des pêcheurs professionnels due en partie au trop grand nombre de cormorans, le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat qu'il se substitue temporairement à la Confédération et octroie une aide financière aux pêcheurs professionnels de notre canton, jusqu'à que la situation redevienne saine. Les pêcheurs professionnels approvisionnent la population fribourgeoise avec des poissons indigènes. Bien que le résultat de la pêche de nos lacs ne représente qu'un petit pourcentage du poisson consommé en Suisse, il n'en reste pas moins que c'est un produit de proximité, un marché local qui fait vivre une poignée de citoyens qui, à leur tour, feront vivre d'autres commerçants locaux. Comme on dit chez nous: l'argent du village reste au village. J'insiste sur l'aspect écologique et de proximité qui n'a jamais été aussi important que ces derniers mois, mais qui disparaît déjà avec l'ouverture des frontières. De plus, les pêcheurs de nos lacs font partie de notre patrimoine et, vu leur nombre restreint, soit 7, il est important et peu coûteux de les sauver. L'aide accordée, qui s'élèvera au maximum à 10 000 francs par an et par pêcheur pendant une période de trois ans, permettra d'obtenir les réponses de la Confédération à ce sujet et nous laissera le temps d'analyser les mesures prises pour la régulation du grand cormoran.

Tout en espérant que les pêcheurs fribourgeois s'améliorent au tir du grand cormoran, la majorité du groupe libéral-radical entre en matière et soutient cette mesure.

Péclard Cédric (VCG/MLG, BR). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche, qui a examiné avec beaucoup d'intérêt ce projet de modification de la loi sur la pêche. Cette modification a pour but d'intégrer une nouvelle lettre sous l'article 41 alinéa 1, afin de répondre au mandat "Aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels".

Je vais m'abstenir de repasser en revue tous les arguments et toutes les raisons qui ont prévalu à l'acceptation de cette aide urgente aux pêcheurs, ils ont été déjà largement débattus. Dans le cadre de cette révision de la loi, nous tenons à relever la rapidité avec laquelle le Conseil d'Etat a traité cet objet et l'en remercions. Nous sommes également très reconnaissants de l'effort fait par notre Gouvernement et d'avoir écouté nos pêcheurs, ce qui a permis d'ajuster le montant de l'aide en fonction du nombre de sorties de pêche, sans toutefois toucher au montant maximum. Nous soulignons également l'abandon au conditionnement de l'octroi de l'aide à la prise d'un permis de chasse aux cormorans. Lié à la situation particulière de la

COVID-19, le Conseil d'Etat a eu l'opportunité d'édicter urgemment une ordonnance permettant l'application immédiate de la loi et, ainsi, d'avoir pu déjà aider les pêcheurs pour lesquels cette pandémie a aggravé les difficultés financières.

Au vu de ces considérations, notre groupe va accepter à l'unanimité cette modification de la loi.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Le cormoran prive les pêcheurs de leur récolte de poissons et cause des problèmes financiers à ces professionnels. Le groupe de l'Union démocratique du centre salue les démarches du Conseil d'Etat, qui donnent suite à différentes interventions. Les pêcheurs des lacs de Neuchâtel et de Morat contribuent à une alimentation saine et de proximité de la population. C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la proposition d'une aide financière qui permet à ce corps de métier de continuer son activité.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts direct avec la pêche et je parle ici en prenant une ancienne casquette, celle de chef d'entreprise.

Je suis conscient que les pêcheurs professionnels ont des difficultés dues au développement massif du grand cormoran et que leur revenu est fortement affecté. Par contre, je ne suis pas d'accord de subventionner par des paiements directs des entreprises privées. Nous créons là un immense précédent. Si tous les entrepreneurs, les chefs d'entreprise et les indépendants de ce canton venaient demander de l'argent à l'Etat parce qu'ils ont un problème majeur dans leur branche d'activité, comment ferait-on pour satisfaire à toutes ces demandes? A mon avis, ce n'est vraiment pas la bonne piste de les payer directement. Leur accorder des aides différentes, par rapport à des subventions au niveau des acquisitions de matériel ou des aides avec des intérêts à 0%, je suis tout à fait d'accord de suivre une telle politique. Mais pas pour de l'argent et encore moins pour donner des aides financières à des gens qui sont à l'AVS. Même dans l'agriculture aujourd'hui, les paiements directs sont suspendus dès que l'âge de 65 ans est arrivé et je ne trouve pas très bien le mode choisi aujourd'hui pour venir en aide à ces pêcheurs, même si je comprends tout à fait leurs difficultés.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Effectivement, comme plus ou moins tous mes préopinants, je suis extrêmement satisfait – à part le député Morand qui est un peu moins satisfait. Mais le débat on l'a déjà fait au mois de décembre, M. le Député Morand! Je suis donc très satisfait pour ces pêcheurs. C'est un véritable bol d'air pour eux. Il était temps de soulager cette corporation qui, comme chacun le sait, est à l'agonie. Je ne vais pas redire ce qui a été dit. J'aimerais juste m'arrêter sur un constat, sur ce constat qu'il a fallu des questions, une résolution et un mandat pour contraindre le Gouvernement à dépenser 50 000 francs par année. Si je prends ce que cela a coûté en énergie pour les services de l'Etat, en temps qu'on a perdu finalement pour ceci, je pense qu'on aurait pu aller beaucoup plus vite si le Conseil d'Etat avait fait preuve d'un peu plus de clairvoyance. Cela me donne un peu l'impression d'avoir dégainé un bazooka pour tuer une mouche. Mais ceci n'est pas la faute du Parlement, c'est plutôt la faute du Conseil d'Etat qui a fait vraiment preuve ici de frilosité, je dirais même de pingrerie. C'est une attitude jusqu'au-boutiste qui, pour moi, aurait largement pu être évitée. Cela aurait aussi pu éviter un dégat d'image pour le Conseil d'Etat en tout cas, au minimum dans notre district.

Je conclurai de manière positive en remerciant le Parlement d'avoir suivi le mandat qui nous permet aujourd'hui d'aider les pêcheurs et je souhaite bien sûr bon vent à cette corporation.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Je remercie les groupes pour leur prise de position et je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue.

M^{me} Anne Meyer Lötcher avait effectivement déposé un amendement en commission. Celui-ci avait été refusé. Elle a posé une question directement à M. le Commissaire et lui-même arrivera mieux à y répondre. Quant à M. le Député et collègue Jacques Morand, je comprends son point de vue de par sa casquette de chef d'entreprise, mais j'aimerais quand même dire que les pêcheurs font partie intégrante de l'approvisionnement du pays, au même titre que les agriculteurs. Selon moi, les pêcheurs ont été un peu les oubliés du système. Par cette loi, on les réintègre d'une certaine manière, à juste titre selon moi aussi, dans le système pour que ce qui est de l'approvisionnement et des gens qui aident aussi à subvenir aux besoins.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la grande majorité des intervenants qui soutiennent ce projet de loi. Seul M. Morand a émis quelques doutes, quelques doutes qui avaient été émis par le Conseil d'Etat en décembre 2019. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat a pris acte de la demande du Grand Conseil, qui a donné suite au mandat, comme il le doit par ailleurs.

M^{me} Meyer Lötcher, vous l'avez dit et je vous remercie, j'ai eu l'occasion de rencontrer les pêcheurs, nous avons discuté de l'ordonnance et de l'aide financière et ils se sont annoncés satisfaits de l'aide qui a été donnée. Je ne pense donc pas que dire aujourd'hui que l'on doit encore donner davantage soit l'objet. J'aimerais dire – parce que c'est un beau geste –, qu'il y a aussi un pêcheur qui a renoncé à l'aide, estimant qu'il n'avait pas besoin d'une aide économique.

Par rapport aux autres interventions, il a été dit par M. Péclard et par M^{me} Anne Meyer Lötscher que l'on avait agi rapidement. Effectivement, un mandat en décembre et une loi validée aujourd'hui – si vous la validez au terme de cette discussion –, ce sera certainement un record.

M. Repond, vous avez parlé de la régulation nécessaire du cormoran, c'est juste. Je rappelle aussi que, suite à la rencontre avec les pêcheurs, nous avons retiré du projet l'exigence que les pêcheurs participent à cette régulation. Ils peuvent le faire, mais n'y sont pas contraints. Il faut dire aussi que le tir peut également être – il faut le savoir – un tir d'effarouchement, puisque les cormorans font des dégâts assez importants sur les filets des pêcheurs. Si elle n'est pas une obligation pour les pêcheurs, la régulation est cependant une nécessité imposée par la Confédération pour entrer en matière sur les dégâts qui sont causés.

Effectivement, des études sont en cours. Celle portant sur la remise à l'eau des déchets de poissons dans le lac a été close. Elle était exigée par la Confédération, qui n'entrait pas en matière sur une quelconque discussion à propos des cormorans tant que l'on n'avait pas clarifié si les pêcheurs, avec ces déchets, contribuaient à leur alimentation. L'étude a démontré que ce n'est pas le cas, moyennant certaines conditions que l'on va mettre en vigueur avec les cantons voisins du lac, avec qui nous collaborons.

M. Glasson, vous avez parlé de la consommation locale et c'est vrai que c'est quelque chose d'important. C'est peut-être un des arguments forts aussi qui plaide en faveur des pêcheurs, le fait de pouvoir déguster un poisson local sur les bords des rives du lac est un plaisir que nous apprécions certainement tous.

M. Collomb, je retiendrai la note positive, tout en rappelant que la résolution n'est pas traitée ici, puisque la résolution est une demande qui s'adresse au niveau fédéral. Ce n'est donc pas le Conseil d'Etat qui pourra la résoudre.

Sur ce, je remercie encore les intervenants pour leur soutien.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur la pêche (LPêche)

Art. 41 al. 1 let. g

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Il est proposé d'ajouter une nouvelle lettre g à cet article. Cette adjonction constitue la base légale nécessaire pour permettre au Conseil d'Etat d'accorder une aide financière aux pêcheurs professionnels. La formulation est large afin de permettre au Conseil d'Etat d'avoir toute l'attitude pour soutenir la pêche professionnelle, que ce soit par des moyens techniques ou financiers.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les propos du rapporteur.

> Adopté.

IV. Clauses finales

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Lors de la promulgation de la loi, il sera indiqué que celle-ci entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, afin que les pêcheurs professionnels puissent bénéficier de l'aide complète en 2020.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la pêche (LPêche)

Art. 41 al. 1

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé directement au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 4. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 87.*

Ont voté non:

Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total: 5.*

Réception

La Présidente. Avec la situation épidémique actuelle, la direction de l'Ecole de culture générale de Fribourg a demandé à chaque professeur d'organiser la remise des différents titres de fin d'études dans un lieu extraordinaire en dehors du site scolaire. Aujourd'hui, j'ai donc le plaisir de féliciter cinq étudiants de l'ECGF qui recevront leur titre des mains de leur professeur, notre collègue Guy-Noël Jelk. Les étudiants sont présents dans la salle. Leur professeur les a donc coachés dans la réalisation de leur travail de maturité.

Chers étudiants, Grégory, Laura, Gaëtan, Darline et Elsa, je vous félicite pour l'obtention de votre maturité spécialisée en santé et je vous souhaite tout de bon dans la suite de votre formation, certainement dans une des HES de Suisse occidentale.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous propose de les applaudir (*applaudissements*).

Postulat 2019-GC-75

Mesures de protection du climat dans le domaine de la mobilité

Auteur-s:	Mutter Christa (VCG/MLG, FV) Senti Julia (PS/SP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	23.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1089)
Développement:	27.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1089)
Réponse du Conseil d'Etat:	26.11.2019 (BGC mai 2020, p. 753)

Prise en considération

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Meine Interessenbindung bei diesem Thema: Ich bin Mitglied des Vorstands der Klimaallianz Schweiz.

Wir danken dem SR für die ausführliche Liste der Handlungsbereiche. Der dezidierte Ausbau des öffentlichen Verkehrs auch auf dem Lande ist erfreulich. Die Bedeutung der Raumplanung, die Entwicklung der Elektromobilität und vor allem des emissionsfreien Velo- und Fussverkehrs sind wichtige Elemente der Klimapolitik.

Im Bereich des öffentlichen Verkehrs holt der Kanton soeben seine Verspätung auf, oft dank der Politik der Agglomerationen. Im Bereich Velo begrüsse ich die neue, systematische Planung. Was noch fehlt, sind genügend finanzielle Mittel und Prioritäten, um dies alles auch systematisch zu realisieren. Ich sehe freilich mit einer gewissen Besorgnis, dass die Entwicklung zugunsten des Veloverkehrs öfters zu Lasten des Busverkehrs geht oder dass es zu Konkurrenz zwischen Baumpflanzungen und Velostreifen kommt, dass aber der Raum für den Autoverkehr daneben unangetastet bleibt. Auch da gibt es in den letzten Wochen, sogar in der Stadt Freiburg, einige Fortschritte.

Je veux parler de l'éléphant TIM (*transport individuel motorisé, ndlr*), qui est l'éléphant dans la pièce que le Conseil d'Etat fait semblant de ne pas voir. Tim est des fois utile pour le travail et les loisirs, mais il occupe énormément de place, il avale beaucoup de ressources et occasionne beaucoup de nuisances.

M. le Conseiller d'Etat, on ne peut pas juste parler de transports publics et de mobilité douce sans s'occuper aussi de l'éléphant TIM. Plus de trains et de vélos n'a aucun effet favorable sur le climat si, d'autre part, on ne diminue pas le trafic individuel routier.

J'espère donc que la future loi sur la mobilité fixe un objectif de transfert modal clair et que la loi sur l'imposition des véhicules introduise des taxes plus incitatives. Nous y travaillons.

Der Staatsrat hat uns eine ausführliche Antwort geliefert, für die wir sehr danken, und er möchte daher keinen anderen Bericht schreiben, wie es an sich verlangt wäre. Wir sind da nicht formalistisch und nehmen den Masterplan im Bereich der Mobilität dann gerne als Bericht zum Postulat entgegen, freilich unter der Bedingung, dass er alle Bereiche umfasst und auch den **Elefanten Tim - auf Deutsch heisst er Mief** - nicht vergisst.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Ich spreche hier im Namen der svp. Meine Interessenbindungen: betroffen wie alle. Ein Postulat zu Umweltmassnahmen mit ähnlicher Antwort wie letztens schon mehrmals gehört. Unser Staatsrat arbeitet schon seit einiger Zeit sehr visionär in die im Postulat geforderte Richtung und ist an der Ausarbeitung des neuen Mobilitätsgesetzes, was Vieles regeln wird. Wir möchten dem Staatsrat und dem Verantwortlichen der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion für diese wiederum sehr umfassende Zusammenfassung danken. Diese zeigt die zahlreichen bereits getätigten sowie die noch zu treffenden Massnahmen zum Klimaschutz deutlich auf.

Wir möchten aber zu bedenken geben, dass unser Kanton viele ländliche Gebiete aufweist, deren raumplanerische Entwicklung mit den geänderten Gesetzen in Zukunft begrenzt wird. Auch wenn deren Bevölkerung eine Minderheit darstellt, muss diesen auf Individualverkehr angewiesenen Bürgern auch Beachtung geschenkt und das dortige Leben nicht noch zusätzlich besteuert werden, damit die ländliche Umgebung weiterhin bewohnt und gepflegt wird. Schliesslich sind das unsere Erholungs- und Tourismusgebiete von unbezahlbarem Wert, die mit der drohenden Entvölkerung langsam vernichtet würden.

Auch die Verherrlichung der E-Mobilität ist aus ökologischer Sicht nicht immer sinnvoll, und gewisse Transportaufgaben können mit modernen oder noch in Entwicklung stehenden Verbrennungsmotoren sehr nachhaltig und effizient sein. Wie die letzten Monate gezeigt haben, hat der Individualverkehr seine Berechtigung und auch Vorteile. Die stetig steigende Bevölkerungszahl macht Unterhalt, Ausbau und Anpassung der öffentlichen sowie der Strasseninfrastruktur dringend notwendig. Eine uneingeschränkte Mobilität ist zu einem Grundbedürfnis unserer Gesellschaft geworden.

Wie in der Stellungnahme des Staatsrates vorgeschlagen, fordern auch wir, die personellen Kapazitäten sinnvoller einzusetzen als durch Ausarbeitung eines weiteren Dokuments mit gleichem Inhalt. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dieses Postulat mehrheitlich ablehnen.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Ich äussere mich im Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion, welche die Antwort auf das Postulat mit Interesse zu Kenntnis genommen hat. Ich habe keine persönlichen Interessen zu deklarieren.

Die beiden Grossrätinnen verlangen die Erhebung von Klimaschutzmassnahmen im Bereich der Mobilität auf kantonaler Ebene. Dabei soll auch abgeklärt werden, wie konkrete Massnahmen zur Verminderung von Treibhausgasemissionen eingeführt werden können. Der Staatsrat informiert ausführlich, dass er bereits daran ist, einen Klimaplan auszuarbeiten. Dazu hat er im Mai 2018 eine Verantwortliche, welche dem Amt für Umwelt zugeteilt ist, angestellt. Der Klimaplan wird die Ziele, Massnahmen, Verantwortlichkeiten und die für diese ehrgeizige kantonale Klimapolitik nötigen Finanzen festlegen. Er will den Kanton für den Klimawandel wappnen und die Treibhausgasemissionen senken.

Die Entwicklung einer nachhaltigen Mobilität beinhaltet ein dichtes Bahn- und Busangebot, die Umsetzung eines effizienten Velowegnetzes und die Förderung der kombinierten Mobilität, Park-and-Ride-Anlagen. Bei der Raumplanung werden die verschiedenen Themen und Projektblätter des kantonalen Richtplans erlauben, die Mobilitätstrategie in der Siedlungsplanung zu verbinden. Das Ziel: eine nachhaltige Siedlungsentwicklung, die namentlich auf die Nutzung des öffentlichen und des Langsamverkehrs setzt.

Für die Verbesserung der Luftqualität will der Kanton mit gutem Beispiel vorangehen mit dem Kauf umweltfreundlicher Fahrzeuge und der Einrichtung von elektrischen Ladepunkten und Ladestationen im Gebiet und in den Parkhäusern des Staates.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion folgt den Ausführungen des Staatsrats und unterstützt das Vorgehen. Der Klimaplan soll in der zweiten Jahreshälfte 2020 dem Staatsrat und danach dem Grossen Rat vorgelegt werden. Die FDP erwartet diesen Plan mit Spannung und wird ihn dann eingehend studieren.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). J'interviens ici au nom du groupe démocrate-chrétien déclarant mon lien d'intérêts: je suis président de la section fribourgeoise du TCS.

Nous avons pris note des revendications des postulants qui souhaitent un rapport sur des mesures envisageables pour protéger le climat, entre autre par la promotion des transports publics et de la mobilité douce.

Même si nous sommes évidemment sensibles à la protection du climat, nous n'en perdons pas moins le sens des réalités. En effet, nous pensons que la mobilité motorisée décriée par les postulants est inéluctable dans un canton comme le nôtre. Quand tous les citoyens de toutes les régions de notre canton auront la capacité de se rendre sur le lieu de travail à vélo ou en train, alors nous pourrons tous vendre notre bagnole. Force est de constater que cette éventualité ne se concrétisera pas avant de très nombreuses années. Par conséquent, nous réitérons notre soutien à cette mobilité motorisée nécessaire à la majorité de nos concitoyens fribourgeois.

Partant du principe qu'une panoplie de mesures visant la promotion des transports publics ou de la protection du climat a déjà été mise en œuvre ou se trouve en passe de l'être, nous pensons que ce postulat ne fait qu'ajouter une couche supplémentaire sur un mille-feuilles climatique qui risque de devenir indigeste, autant pour les concitoyens contribuables que pour l'économie. Toutefois, comme le Conseil d'Etat, nous constatons que la requête des postulants trouvera réponse dans les différentes interventions auxquelles notre Gouvernement doit encore répondre. C'est pour cette raison que le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat qui n'occasionnera pas de travail supplémentaire pour les services de l'Etat.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Je parle à titre personnel.

Ich bin Mitglied der kantonalen Kommission für Verkehr. Ich möchte dem Staatsrat danken für alle Bemühungen in diesen vielschichtigen Fragen, die einen Erfrort in allen Bereichen braucht, vom Fahrrad, Carsharing, Bus- und Bahnangebot hin zu Park-and-Ride-Anlagen, einer Verdichtung des Fahrplans usw.

Ich habe eine Frage an Sie, Herrn Staatsrat. Während der Corona-Krise waren viele Menschen plötzlich auf Homeoffice angewiesen. Im Moment sehen wir, dass der öffentliche Verkehr Mühe hat, dass die Leute wieder den Zug und den Bus nehmen aufgrund einer möglichen Ansteckungsgefahr. In dieser Zeit haben wir auch festgestellt, dass das Arbeiten zu Hause mit der Doppelbelastung von Kinderbetreuung und Arbeit für Viele nicht so einfach war. Inzwischen haben die SBB und viele

andere auch auf nationaler Ebene Ideen angestossen, nach Möglichkeiten zu suchen, damit die Menschen mit Coworking-Spaces kürzere Distanzen zurücklegen könnten.

Ich möchte Sie fragen, Herr Staatsrat, ob der Kanton Freiburg es auch in Betracht zieht, Initiativen zu unterstützen - wie zum Beispiel diese in Düringen - und Co-Working-Spaces zu schaffen, dass Unternehmen Abos lösen können und dass die Menschen gar nicht erst so weite Strecken zurücklegen müssen. Wäre das auch eine Lösung für den Kanton Freiburg, um überhaupt Transport zu verhindern und dass man sich mit dem Fahrrad oder mit elektronischen Trotinettes an den Arbeitsplatz begeben kann, der in der Nähe liegt?

Senti Julia (PS/SP, LA). Als Mitverfasserin des Postulats möchte auch ich dem Staatsrat für die ausführliche Stellungnahme zu unserem Anliegen danken.

Auch wenn in Bezug auf unsere Mobilität und die damit verbundene Reduktion von umweltschädlichen Emissionen viel Eigenverantwortung gefragt ist, gibt es wichtige und einflussreiche Rahmenbedingungen, die es durch die Verwaltung zu verbessern gilt! Wie bekannt ist, braucht es neben vermehrter und ausgeklügelter Arbeit in diesem Bereich zusätzliche finanzielle Mittel, denn ohne diese sind unsere guten Absichten - wie man so schön sagt - "für d'Chatz".

Sehr geehrter Herr Kollege Herren-Rueschti, es geht keinesfalls um die Einschränkung des, wie sie es genannt haben, Grundbedürfnisses der freien Mobilität, sondern um Verbesserungsmöglichkeiten im Interesse unserer Umwelt, die uns schlussendlich alle betrifft.

Werter Herr zuständiger Staatsrat, als passionierter Zweiradfahrer hoffe ich, dass wir Ihnen Vertrauen können und dass das grundlegende Anliegen unseres Postulats ernst genommen wird. Wir danken für die Empfehlung zur Annahme und unterstützen die Überweisung im dargelegten Sinne!

Mit der Bitte, auch diesen weiteren Schritt in Richtung Übernahme von Verantwortlichkeit zu unterstützen, möchte ich auch Sie, werte Grossratskolleginnen und -kollegen bitten, der Überweisung dieses Postulats an den Staatsrat zu folgen.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. D'une manière générale, le Conseil d'Etat – plusieurs d'entre vous l'ont rappelé – a pris connaissance et a pris des choix dès le début de la législature pour engager le canton dans une voie plus ambitieuse en terme de politique climatique en fixant des objectifs dans son plan gouvernemental de législature, en donnant des ressources pour élaborer un plan climat qui fait partie également des objectifs de législature.

Plusieurs députés l'ont rappelé, nous avons une déléguée aux questions climatiques depuis 2018 qui travaille notamment à l'élaboration d'un plan climat. Là aussi, d'ici la fin de l'automne, ce plan climat devrait être prêt pour une consultation. Plusieurs d'entre vous ont déjà annoncé qu'ils le liraient avec attention et qu'ils le commenteraient. Je m'en réjouis beaucoup. Nous avons besoin d'une discussion et d'un débat sur ce plan.

Nous avons aujourd'hui deux, voire trois objets qui sont directement liés à ces réflexions du Conseil d'Etat sur le plan climat. Le Conseil d'Etat a fait une première déclaration sur les premières réflexions l'automne dernier en annonçant notamment sa volonté, comme l'a fait la Confédération et comme l'ont fait entre temps certains cantons, d'atteindre les objectifs de neutralité CO₂ d'ici 2050 et de réduire pour moitié les émissions de CO₂ d'ici 2035. Cela ne se fait pas ainsi gratuitement, cela demande un certain nombre de mesures pour que l'on y parvienne. C'est dans cet état d'esprit que se situe la réponse au postulat que nous traitons en ce moment, mais aussi à la motion que nous allons traiter sous peu.

In Sachen Mobilität - und um dieses Thema handelt es sich bei diesem Objekt - geht es dem Staatsrat nicht darum, einzelne Verkehrsmittel gegen andere auszuspielen, sondern festzustellen, dass in unserem Kanton der Anteil am öffentlichen Verkehr (öV) und der Anteil am Langsamverkehr (LV) im Schweizerischen Schnitt tief ist. Er ist auch im Vergleich zu Kantonen, die vergleichbar sind, nämlich eher ländlich orientiert mit regionalen, grösseren Zentren, auch relativ tief. Das heisst, wir haben nach wie vor Entwicklungspotential. Das ist auch das, was der Kanton und der Staatsrat ausschöpfen möchten.

Es ist dann immer auch eine Frage der Tonlage. Es gibt logischerweise verschiedene Interessengruppen, auch bei den Wählerinnen und Wählern. Die Ansicht des Staatsrates ist es, den Langsamverkehr und den öffentlichen Verkehr, die in unserem Kanton unterdurchschnittlich sind, zu fördern, dabei aber den individualmotorisierten Verkehr nicht grundsätzlich schlecht zu reden. Wer im Im Fang wohnt und im Broyebezirk arbeitet, dem werde ich beim besten Willen auch in zehn Jahren keinen effizienten öffentlichen Verkehr hinbringen können, mit dem er sich fortbewegen kann. Und für das Velo wird es auch mit einem E-Bike etwas weit sein.

Umgekehrt: Wenn jemand in Villars-sur-Glâne wohnt und mit dem Auto in die Stadt arbeiten kommt, dann habe ich wahrscheinlich meine Arbeit schlecht gemacht, weil das nicht sein sollte. Das heisst, wenn LV-Angebot und öV-Angebot gestärkt werden, dann haben wir automatisch eine andere Verteilung der Modi im Gesamtverkehr. Und das ist das Ziel des Ganzen, ohne aber auf die Einen einzuhausen. Jedes Verkehrsmittel hat für bestimmte Verkehrszwecke einen Sinn und es

gibt nicht per se schlechte und per se gute Verkehrsmittel. Das heisst aber nicht, dass man den Anteil an LV und öV nicht verstärken will.

Zu den einzelnen Bemerkungen der verschiedenen Grossrätinnen und Grossräten, die das Wort ergriffen haben:

Grossräte Mutter danke ich für ihre positiven Kommentare. Die meisten grundsätzlichen Fragen, die sie gestellt hat, habe ich beantwortet. Zur Frage des Geldes: Ja, es braucht für bestimmte Ausgaben Geld. Verschiedene Sachen sind nicht gratis, das gilt sowohl für Strassen als auch für Schiene, Fahrradwege und zum Teil auch für Fussgängerinfrastrukturen, die da und dort - wie Sie richtigerweise sagen - ein grosses Entwicklungspotential haben und zum Teil vergessen werden. Das gilt immer noch als Automatismus. Der Staatsrat hat für Fahrradinfrastrukturen zusätzliche Gelder gesprochen. Sie haben die hier zum Teil gutgeheissen vor wenigen Wochen.

Es geht aber nicht nur ums Geld. Es braucht zusätzlich auch die Leute, die planen. Ich kann die beste Strasse, den besten Veloweg und die beste Schiene nicht bauen, wenn ich nicht Leute, habe, die die Planungsarbeit machen. Wir haben deshalb in der Raumplandirektion ein Team zusammengesetzt aus Planern und aus **Bauern (11;17:53)** und Ingenieuren, die daran gehen, die guten Ideen umzusetzen und mess- und sichtbare Infrastrukturen hinzubringen.

Zu Rudolf Herren - es waren mehr Kommentare als Fragen -: Grundsätzlich teilt der Staatsrat die Einschätzung, dass sich die ländlichen Gebiete weiterentwickeln sollen. Allerdings sagt uns auch insbesondere das eidgenössische Raumplanungsgesetz, dass es Prioritäten braucht. Der kantonale Richtplan setzt mehr Entwicklungspotential - sowohl fürs Gewerbe als auch fürs Wohnen - in urbane Zonen, in den Hauptort, in die regionalen Zentren und weniger in die Peripherie. Das ist nicht eine Erfindung des Staatsrates, sondern der kantonale Richtplan, der nur die Umsetzung des Volkswillens im Rahmen des schweizerischen Raumplanungsgesetzes ist.

Das heisst nicht, dass wir für die ländlichen Gebiete nichts tun, aber das heisst tatsächlich - und das haben Sie insofern auch in Übereinstimmung mit der Position des Staatsrates gesagt -, dass man in der weiteren Peripherie nicht die gleichen Fortbewegungsmittel unterstützen kann, wie man das in Stadt und Agglomeration tut. Die Verkehrsmittel, die effizient sind am einen Ort sind es nicht unbedingt am anderen.

Grossrätin Schwander danke ich für ihre Unterstützung.

La même chose pour le député Collomb.

Grossrätin Susanne Aebischer ebenfalls. Sie hat eine spezifische Frage gestellt zum Homeoffice und zum vermehrt zu Hause Arbeiten. Sie können die Position des Staatsrates seinen Stellungnahmen zum Personalrecht entnehmen, die er vor Kurzem publiziert hat. Der Staatsrat sagt bewusst nicht, wir kehren zur Normalität zurück, sondern er sagt, wir kehren zu einer neuen Normalität zurück. Eine Normalität ist ein Zustand, den eine grosse Mehrheit in irgendeiner Gesellschaft beschäftigt. Der Staatsrat geht davon aus, dass die Normalität nach Covid mit höheren Anteilen an Heimarbeit stattfinden wird, das heisst, mit etwas geringeren Anteilen an Mobilität überhaupt, unabhängig von der Art der Mobilität. Er hat deshalb für seine eigenen Angestellten Prinzipien festgelegt, die es erlauben, dass nicht jeder zum gleichen Prozentsatz wie vorher in sein Büro zurückmuss. Es wird mehr Menschen geben, die für den Staat arbeiten, die etwas mehr von zu Hause aus arbeiten. Wir haben in den Covid-Monaten feststellen könne, dass die Produktivität einzelner Mitarbeitenden tendenziell sogar etwas höher ist, wenn sie zu Hause arbeiten. Es können nicht alle zu Hause arbeiten, dann gehen andere Kompetenzen verloren, aber der Cursor zwischen Vorher und Nachher kann etwas nach oben geschraubt werden für verschiedenste Mittel für die Arbeit zu Hause.

Letztlich fängt die Mobilitätspolitik nicht mit der Bewegung an, sondern mit der Definition, wer muss sich überhaupt wozu, wann und wo bewegen. Das gilt im Übrigen auch für die Raumplanung.

Ob Coworking dazu gehört? Grundsätzlich sicher ja. Nicht beantworten kann ich Ihnen die Frage, ob der Staat Gelder einsetzen will für Coworking-Spaces - dazu müsste ich zuerst die Kollegen konsultieren. Das sind sicher Fragen, die im Rahmen der Mobilitätspolitik allgemein gestellt werden können. Klar ist: Coworking-Räume können dazu beitragen, dass der Grundsatz der vom Büro unabhängigen Arbeit zu Hause, wie das der Staatsrat auch will, verstärkt werden kann.

Grossrätin Senti danke ich für die Unterstützung. Die Frage der finanziellen Mittel habe ich bereits kurz beantwortet.

Somit schlage ich Ihnen vor, die Position des Staatsrates zu unterstützen, der das Postulat im Sinne der direkten Gutheissung zur Annahme empfiehlt.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 72 voix contre 15. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot

Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP). *Total: 72.*

Ont voté non:

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP). *Total: 15.*

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique, sachant que la réponse du Conseil d'Etat figurera dans le Plan Climat.

Motion 2019-GC-68

Interdiction des sacs en plastique à usage unique sur le territoire du canton de Fribourg

Auteur-s:	Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1087)
Développement:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1087)
Réponse du Conseil d'Etat:	26.11.2019 (BGC juin 2020, p. 751)

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Es bestehen keine persönlichen Interessen in diesem Bereich.

Ich bin froh, dass die Motion jetzt mal traktandiert wurde, nachdem sie schon mehrmals verschoben wurde. Damals, bei der Eingabe, sah die Welt noch etwas anders aus. Wir haben aber mittlerweile erneut gelernt, wie labil das Gleichgewicht unsere Ökonomie ist und wie stark diese von der Ökologie abhängig ist. Die aktuelle Pandemie, die ja richtig betrachtet auch eine Naturkatastrophe ist, ist meiner Meinung nach nur ein Vorspiel von grösseren ökologischen Katastrophen, auf die

wir zusteuern und die es zu verhindern gilt. Die aktuellen Ereignisse zeigen auch auf, wie klein die Welt geworden ist und wie eng alles zusammenhängt.

Sie können sich fragen: Was hat die Abholzung von Urwäldern und die Ausdehnung der menschlichen Siedlungsgebiete in diese Ökosysteme mit uns Schweizern zu tun? Sehr viel, wie wir aktuell erfahren. Es gibt eine deutsche Virologin, die auf Viren bei Wildtieren spezialisiert ist, und die herausgefunden hat, dass es mindestens 50 pandemiefähige Viren in diesen Reservoirs gibt - SARS, HIV und Ebola ausgenommen -, die sich potentiell auf den Menschen ausbreiten.

Um auf die Plastiksäcke zu kommen: Hier gilt es die Böden und das weltweit grösste Ökosystem, die Ozeane, zu schützen. Und es geht auch um uns als Individuen. Wie Sie wahrscheinlich wissen, nimmt jeder von uns pro Woche Mikroplastik in der Menge einer Kreditkarte zu sich und das ist sicher nicht gesund. Zudem müssen unsinnige Praktiken verhindert werden. Ein Plastiksack wird für statistisch durchschnittlich 15 bis 20 Minuten gebraucht und dann fortgeworfen. Nur 9 Prozent dieses Plastiks wird recycelt und nur 12 Prozent werden regulär verbrannt. Der Rest landet auf Deponien, in den Gewässern und in unseren Böden. Und es dauert hunderte von Jahren, bis das Material und der Mikroplastik abgebaut sind.

In der Schweiz gibt es erst einen Kanton, der ein Verbot von Einwegplastiksäcken im Gesetz hat, und wir können hier im Kanton Fribourg eine gewisse Vorreiterrolle einnehmen. Andere Kantone werden folgen, um das Problem des Plastikabfalls zu reduzieren.

Ich möchte mich bei den vielen Kolleginnen und Kollegen bedanken, die die Motion mitunterzeichnet haben und auch beim Staatsrat, der die Annahme empfiehlt.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt sie einstimmig.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). J'annonce mes liens d'intérêts: je préside la commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage. Je suis également une consommatrice qui parfois utilise des sacs en plastique. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Que dire au sujet de cette motion qui vise une interdiction de la mise à disposition gratuite des sacs en plastique dans les lieux de vente sur le territoire fribourgeois, et dont vous avez tous pris connaissance dans le détail? J'ai envie de dire qu'elle se passe de commentaires. Nous avons tous vu les images de l'empoisonnement des eaux de la planète, d'animaux suffocants, et plus près encore nous avons tous eu l'occasion de constater les dégâts de déchets en plastique, microplastique, jetés dans les champs de nos agriculteurs, dans nos forêts, et emportés par le vent. Ce sujet a déjà été traité en de nombreux endroits, par exemple au Palais fédéral avec un peu trop d'avance probablement – petit clin d'œil au parlementaire fribourgeois qui avait déposé une motion sur le même sujet en 2010 déjà et dont le Conseil fédéral avait alors proposé le rejet – ou dans d'autres cantons comme Genève notamment.

J'avais préparé ce sujet pour une session précédente durant laquelle nous n'avons pu le traiter. Si j'étais déjà totalement convaincue, cette motion a encore plus d'importance aujourd'hui que la pandémie est passée par là. En effet, on voit le souci que pose déjà l'élimination de tout le matériel jetable lié à cette crise sanitaire et qui rajoute encore une couche supplémentaire à ce problème de plastique. C'est pourquoi, même si, parfois mal organisée, je resterai devant ma barquette de fruits qui coulera et la vendeuse m'expliquera qu'il n'y a plus de distribution de sachets en plastique, je pense que l'effort demandé par cette motion est à la portée de tous, et je vous invite à l'instar du groupe démocrate-chrétien à dire un grand oui.

Nous demandons également au Conseil d'Etat qu'il balise un tout petit peu au niveau du temps nécessaire pour la mise en œuvre, de régler cette question au plus vite, afin que cette mesure toute simple en faveur du climat puisse être mise en œuvre le plus rapidement possible.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que je suis un consommateur comme vous.

La pollution plastique est un fléau pour notre environnement. Ces sacs causent de graves problèmes environnementaux. Ce texte apporte une première réponse à la pollution alarmante par des résidus en plastique. Cette pollution a un impact énorme sur nos sols, nos lacs et nos rivières, notre chaîne alimentaire et la santé publique. Alors que la crise du plastique prend de l'ampleur, cette motion ferait également réfléchir la population à l'usage du plastique en général. Nous devons sortir de la culture du jetable. Cette motion n'entrave pas la liberté économique des divers points de vente.

L'entier du groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette motion.

Michellod Savio (*PLR/FDP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet et m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

Les sacs en plastique employés pour le transport ou l'emballage de produits alimentaires représentent moins de 0,5% de la quantité totale de ce matériau utilisé dans notre pays. Autant dire que leur interdiction n'aura que peu de conséquences sur l'environnement. Cette mesure est donc avant tout symbolique. Mais quel symbole! En effet, nous faisons tous régulièrement

nos courses et utilisons trop souvent ces fameux sacs en plastique gratuits, difficilement réutilisables et non recyclables. Nous serons donc tous concernés par les mesures qui seront prises et cela permettra, je l'espère, une prise de conscience collective sur ce fléau que sont devenus les objets en plastique à usage unique dont l'humanité a pourtant pu se passer des millénaires durant. Il s'est pourtant rendu indispensable, le plastique, et la publicité le vantait comme fantastique et ce jusqu'à l'absurde. Pourtant, nous le savons tous, le plastique est responsable d'une pollution des sols et des eaux, aussi en Suisse malgré l'excellente filière de traitement des déchets que nous connaissons. C'est loin d'être fantastique. Trouver des alternatives est nécessaire, et vite, le plastique étant devenu avec le temps un désastre pour la nature et pour l'humanité.

Le groupe libéral-radical, dans sa très grande majorité, soutiendra cette motion. En effet, mon parti s'était engagé, il y a quelques années, dans la lutte contre les déchets sauvages. Si des efforts ont été faits pour combattre l'abandon des déchets dans la nature, des sacs en plastique finissent encore trop souvent dans nos forêts, nos champs, nos lacs et nos rivières. Ils polluent les sols, les eaux, qui sont parfois ingurgités par les animaux et arrivent tôt ou tard sous forme de microplastique dans ce que nous buvons et ce que nous mangeons. Il est temps d'agir et par cette mesure, certes symbolique, nous faisons un premier pas vers la fin, je l'espère, de notre addiction au pas si fantastique plastique.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé attentivement la motion de nos collègues Schmid et Dafflon. Le groupe socialiste estime qu'il s'agit de responsabiliser les consommateurs ainsi que les magasins, grands comme petits, à l'usage du plastique. On ne peut pas interdire les sacs en plastique au niveau cantonal, ce qui serait contraire à la liberté de vente, mais on peut les réduire, ce qui est demandé dans cette motion. A ce niveau-là, le titre peut porter à confusion.

Les emballages en plastique nuisent à l'environnement et on peut toujours les remplacer par du durable, des sacs en coton ou des bocaux. On peut aussi privilégier le commerce de vente en vrac, qui se développe de plus en plus dans notre canton. Cette motion est inspirée d'une motion déposée et acceptée dans le canton de Genève. Et l'on constate que dans le canton de Genève la consommation des sacs en plastique a diminué.

A noter que dans le canton de Fribourg, les sacs en plastique ne sont pas toujours gratuits aux caisses, et il est vrai que leur usage diminue.

Le groupe socialiste valide pleinement cette motion et la soutiendra.

Jakob Christine (*PLR/FDP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin Geschäftsfrau in Murten, welche hin und wieder auch Plastiksäcke aushändigt. Ich werde dieser Motion nicht zustimmen. Gerne gebe ich Ihnen dazu meine persönliche Meinung.

Ich finde es auch schlimm, wie mit unserer Umwelt im Abfallbereich umgegangen wird. Hierzu müsste das Littering wirklich hart bestraft werden. Die Plastikhandschuhe, welche von zahlreichen Personen in der Corona-Zeit verwendet wurden, lagen auf den Parkplätzen von Grossverteilern herum. Wirklich nicht toll!

Beim persönlichen Einkauf nehme ich meine Einkaufstaschen mit und probiere so wenig wie möglich, Plastik zu verwenden. Aber auch ich komme nicht darum herum, hin und wieder etwas in Plastik Verpacktes einzukaufen. Ein Verbot auf kantonaler Ebene bringt in meinen Augen nichts. Diese Diskussion müsste im nationalen Parlament in Bern geführt und schweizweit gelöst werden. Nehmen wir an, im Kanton Freiburg ist es verboten. Die Grenzen zum Waadtland und zum Kanton Bern sind nicht weit und die Leute werden dann die Plastiksäcke dort einkaufen.

Die Hausmänner und Hausfrauen verwenden die Plastiksäcke oder auch Gefriersäcke, um ihre Gartenprodukte wie Früchte, Gemüse usw. einzufrieren. Dürfen solche Säcke weiterhin gekauft werden? Bei dieser Motion stellen sich viel zu viele Fragen, die von den Motionären nicht beantwortet sind. Nur schon unsere Abfallentsorgungen: Dürfen die Gemeinden diese Abfallsäcke noch verkaufen, wenn die Motion angenommen wird? Wo liegt der Unterschied zwischen dem Gewerbe, welches Plastiksäcke verkauft und den Gemeinden, welche ebenfalls Plastiksäcke verkaufen? Wie geht das, dass die Einen dürfen und die Anderen nicht? Sorry, meine Damen und Herren, aber da wäre keine Gerechtigkeit vorhanden.

Hinter der Produktion von Plastiksäcken stehen aber auch wiederum Arbeitsplätze. Dies dürfen wir bei unserer Entscheidung nicht vergessen. Weiter bin ich überzeugt, dass die Schweiz alleine nicht schuld sein kann mit der Verschmutzung der Weltmeere. Die Schweiz wäre gut beraten, mit dem DEZA in den Entwicklungsländern Verbrennungsanlagen zu bauen, weil solche in diesen Ländern oft fehlen. Statt einfach Unmengen von Geld an diese Länder zu geben, würden wir gescheiter Verbrennungsanlagen und Entsorgungscamions zur Verfügung stellen. So könnten die Weltmeere wieder aufschnaufen. Diese Politik muss aber in Bern gemacht werden.

Aus diesen Gründen lehne ich die Motion ab.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin Landwirt und Gemüsebauer im Unruhestand.

Das Verbot von Plastiksäcken ist begrüssenswert und wird von mir unterstützt. Ich möchte aber den Staatsrat bei der Ausarbeitung des Gesetzes ersuchen, ein Augenmerk auf die kleinen Knotenbeutel zu werfen. Diese werden, wie Sie alle wissen und auch benutzen, bei den Grossverteilern im Offenverkauf von Früchten und Gemüsen gebraucht, um die Ware

hygienisch zu wägen - ebenso auf den Wochenmärkten, in den Hofläden, also beim beliebten Direktverkauf, insbesondere für die Verpackung der doch meistens nassen Salate wie Nüssler, Kresse, Ruccola etc.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends la parole comme comotionnaire de cette motion visant à éliminer les sachets en plastique dans notre canton.

Le COVID-19 n'avait pas que des mauvaises choses pour nous, et un point qui m'a particulièrement marqué durant cette période difficile, c'est que la nature a repris ses droits, elle a repris toute sa valeur. Dans ce sens-là, voir une nature propre, où les animaux sont aussi mieux, où toute la population vit d'une façon beaucoup plus aérée avec moins de déchets est une bonne chose. J'ai fait le rêve à ce moment-là qu'après le COVID-19 la nature restera propre. Erreur fondamentale. Non, on est reparti de plus belle au niveau du *littering*.

Par rapport à la remarque de la députée Jakob, j'ai envie de dire que c'est vrai qu'à la base ce serait mieux et souhaitable que ce soit une solution fédérale. En 2008, deux conseillers nationaux fribourgeois sont intervenus. Le vôtre, M. Jacques Bourgeois, est intervenu par rapport au *littering*, et Dominique de Buman, du PDC, a souhaité l'interdiction des sachets en plastique en Suisse. Cela n'a pas abouti. On a estimé au niveau fédéral que c'est mieux de trouver des solutions cantonales. C'est pour cela que nous reprenons le dossier au niveau fribourgeois. Un seul canton l'a fait, comme cela a été dit, c'est le canton de Genève.

Par rapport aux remarques du collègue Johner, notre motion ne vise pas à aller vers l'intégrisme absolu. Je crois que c'est au Conseil d'Etat de voir où il va mettre le curseur. Il faut quand même marquer une nouvelle tendance, où on peut faire des efforts à mon avis élémentaires et qui porteront aussi à l'amélioration de notre environnement.

On a le problème du *littering* de façon générale, mais par rapport au plastique, le problème est encore différent. Il y a le côté un peu insidieux du sachet plastique lorsqu'il se détruit, entre autres à l'exposition du soleil, en microparticules. Comme mon collègue motionnaire M. Schmid l'a dit, nous ingurgitons de façon indirecte le poids d'une carte de crédit en plastique plus ou moins une fois par semaine. C'est donc beaucoup de plastique que nous prenons de façon indirecte. Ce plastique se trouve dans la nature auprès des animaux sauvages, mais aussi tous les animaux domestiques et c'est là que le problème est assez récurrent.

Concernant la proposition du Conseil d'Etat, je l'approuve et je la soutiens. Je suis content qu'il aborde cela dans le cadre de la révision de la loi sur la gestion des déchets. Je pense que c'est une bonne chose. Je souhaite simplement que ça n'aille pas trop lentement. Il faut que ça avance! Je crois que c'est important que nous allions dans cette direction. Je suis content de voir que tous les partis soutiennent ce projet.

Concernant le *littering*, je crois gentiment qu'il faut passer à l'étape des amendes. Je crois que l'incitation, la prévention, ont assez duré. J'aimerais bien que cet automne on passe au stade des amendes parce que ce qu'il se passe dans la campagne et dans la ville n'est plus acceptable pour moi. C'était possible par rapport au COVID-19 qu'on ne salisse pas notre belle nature, je pense que c'est aussi possible après et les gens doivent gentiment comprendre. Il faut que cela passe gentiment par le porte-monnaie.

Je suis content si vous soutenez cette motion qui nous permet de marquer le territoire aussi fribourgeois, nous mettre un peu en avant par rapport aux autres cantons à part Genève, et je vous remercie de votre attention.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'aimerais remercier l'ensemble des députés qui soutiennent la position du Conseil d'Etat de transmission de la motion et les remerciements divers sur les propositions du Conseil d'Etat.

On m'a dit de faire court. Il me tient de temps en temps à cœur de prouver que je ne suis pas totalement inéducable en la matière.

Insofern möchte ich einen Satz als Bilanz zusammenfassen: Weg von der Wegwerfkultur. Sie sind sich dabei fast alle einig.

Ganz kurz eine Antwort an Frau Grossrätin Jakob. Sie sagen, das Problem muss in Bern gelöst werden. Das wurde versucht: Nationalrat Jaques Bourgeois, den Sie kennen sollten, hat das probiert. Es ist nicht gelungen. Deshalb ist der Staatsrat der Meinung, dass es den Versuch wert ist, föderalistisch in den Kantonen zu beginnen und einen ersten Schritt zu machen. Umweltpolitik besteht oft nicht in riesigen Würfeln, sondern in einer Summe von kleinen Schritten. Das ist ein kleiner Schritt, der aus Sicht des Staatsrates in die richtige Richtung geht.

Die verschiedenen praktischen Probleme, die von Verschiedenen unter Ihnen erwähnt wurden, wie zum Beispiel auch von Grossrat Johner-Etter zum Feuchtigkeitsgrad verschiedener Salatsorten, werden wir sicher im Rahmen der Gesetzgebung behandeln können, im Sinne einer differenzierten Position.

Damit empfehle ich Ihnen, der Empfehlung des Staatsrates zu folgen.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 88 voix contre 5. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP). *Total: 88.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique, tout en sachant que le délai de réponse ne pourra pas forcément être respecté.

Motion 2019-GC-44**Base légale pour le climat et l'environnement**

Auteur-s:	Senti Julia (PS/SP, LA) Mutter Christa (VCG/MLG, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	28.03.2019 (BGC juin 2019, p. 2059)
Développement:	28.03.2019 (BGC juin 2019, p. 2059)
Réponse du Conseil d'Etat:	26.11.2019 (BGC juin 2020, p. 748)

Prise en considération

Senti Julia (PS/SP, LA). Ich ergreife das Wort als Motionärin und auch als Vertreterin der SP.

Die Zeit ist reif – das hatte ich schon für meine Wortmeldung für die Februarsession, wo unser Thema behandelt werden sollte, vorbereitet. Die Zeit ist jetzt umso reifer!

Auch wenn der Klimaschutz leider nach der Covid-Krise etwas weniger "en vogue" zu sein scheint, wenn man die Zeitungen konsultiert, so handelt es sich doch um ein grundlegendes Thema, welches unsere Zukunft prägen wird und wofür wir uns jetzt einsetzen müssen und eine kantonale gesetzliche Grundlage aufstellen müssen.

Artikel 71 der Freiburger Kantonsverfassung besagt, dass sowohl Staat als auch Gemeinden für die Erhaltung der natürlichen Umwelt zu sorgen und jeder Form von Verschmutzung und schädlicher Einwirkung entgegenzuwirken haben. Auch die Nutzung und Entwicklung erneuerbarer Energien sollen gefördert werden.

Der Grundstein ist somit schon seit Langem vorhanden, und ich wage davon auszugehen, dass sich alle hier anwesenden Personen dem Handlungsbedarf bewusst sind. Wie dringend unsere Emissionen zu reduzieren sind, wird uns wohl am ehesten mit den aus dem Ruder laufenden Wettersituationen bewusst. Ein Klimaplan für den Kanton Freiburg ist aktuell in Ausarbeitung. Eine parlamentarische Gruppe, welche sich für die Nachhaltigkeit einsetzt, hat sich eben diese Woche konstituiert, und eine Weiterverfolgung des Austauschs zwischen den diversen vom Klimawandel betroffenen Sektoren ist unumgänglich.

Die Zeit ist wie gesagt reif, den Klimaplan des Kantons Freiburg formell zu verankern und ihn so umfassend zu legitimieren. Wir begrüßen die Stellungnahme des Staatsrates und danken für die empfohlene Unterstützung und seine Bereitschaft, die Errichtung eines kantonalen Klimafonds zu prüfen!

Was wir heute benötigen, werte Kolleginnen und Kollegen, ist keine längere Rede meinerseits, sondern Ihre unterstützenden Stimmen, die grünes Licht geben. Stimmen, die bereit sind, Verantwortung zu übernehmen, die den Handlungsbedarf erkannt haben und bereit sind, die Weichen für die Zukunft zu stellen.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Aujourd'hui, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole au Grand Conseil. Je me réjouis des discussions intéressantes et constructives.

Die Motion der Grossrätinnen Mutter/Senti verlangt die Schaffung einer gesetzlichen Grundlage für den Klima- und Umweltschutz.

Der Staatsrat nimmt sich diesem Thema bereits an und lässt einen Klimaplan ausarbeiten. Auf nationaler Ebene haben die Kantone Genf und Zürich bereits einen kantonalen Klimaplan eingeführt. In den Kantonen Waadt und Wallis gibt es vergleichbare Bestrebungen. Meines Wissens ist zwischenzeitlich der Kanton Waadt schon sehr weit fortgeschritten.

Warum also nicht auch in unserem Kanton Freiburg? Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist der Meinung, dass ein gemeinsames Umwelt- und Klimagesetz mit einer formellen Verankerung des Klimaplans im kantonalen Recht eine effiziente Lösung herbeiführen würde. Dieses Gesetz scheint uns sinnvoll und würde bestimmt Transparenz schaffen.

Erlauben Sie mir, meine Damen und Herren, noch ein paar Worte zur Finanzierung zu sagen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird ein waches Auge haben. Wichtig ist uns, dass eine eventuelle Einrichtung eines Klimafonds richtig geprüft werden muss. Es bestehen bereits einige Fonds wie Infrastruktur- oder Energiefonds. Es kann nicht sein, dass Fonds doppelt oder mehrspurig laufen. Die Finanzierung muss den legitimen Erwartungen der Bevölkerung gerecht werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei schaut in die Zukunft und wird heute mit einer ganz grossen Mehrheit diese Motion unterstützen.

Kaltenrieder André (*PLR/FDP, LA*). Ich habe keine persönlichen Interessen in dieser Angelegenheit zu deklarieren und spreche im Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion .

Die Motionärinnen fordern die Schaffung einer kantonalen gesetzlichen Grundlage für Klima und Umwelt. Damit sollen die kantonalen Klimaschutzziele definiert, eine gesetzliche Grundlage für einen kantonalen Klimaplan geschaffen und einen kantonalen Klimafonds eingerichtet werden.

Wir unterstützen und befürworten die Aussage des Staatsrates, im Rahmen des Klimaplans konkrete Massnahmen zu entwickeln und umgehend mit der Gesetzgebungsarbeit zu beginnen, um dem Grossen Rat einen Vorschlag zur Schaffung von gesetzlichen Grundlagen vorzulegen, der den Forderungen der Motionärinnen entspricht.

In diesem Sinne stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion der Motion einstimmig zu.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien soutient le principe de créer une base légale pour le climat et pour l'environnement.

Protéger ce qui nous a été transmis et que nous transmettrons est important. Ceci sera l'occasion d'avoir un vrai débat, de ne pas tomber dans le piège de prendre des mesures populaires mais inefficaces, et de trouver de nouvelles propositions, de faire les bons choix qui profiteront à l'environnement et au climat.

Faire une seule base légale est certainement judicieux, car certains choix peuvent être profitable à l'environnement tout en étant néfaste pour le climat ou l'inverse. On l'oublie souvent et ce sont souvent les mêmes personnes qui font des mesures contradictoires. Je peux prendre quelques exemples qui sont l'extensification, souvent profitable à l'environnement et la biodiversité alors que néfaste pour le climat, les éoliennes qui sont néfastes pour l'environnement mais profitable pour le climat, les énergies hydrauliques parfois qui sont profitables pour le climat mais néfaste pour l'environnement. Nous devons donc avoir un débat sur ces différents projets que l'on pourrait entreprendre et un débat dans une seule discussion, donc sans deux bases légales distinctes pour le climat ou pour l'environnement.

La Confédération se penche aussi sur ces questions actuellement. Nous devons veiller à avancer pour avoir cette base légale, mais nous devons aussi être prudents de ne pas aller en contradiction avec ce qui se fait au plan fédéral. Nous devons travailler de concert avec la Confédération.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün und als Motionärin.

Ich danke dem Staatsrat für seine Bereitschaft, ein Umwelt- und Klimagesetz im Sinne unserer Motion auszuarbeiten sowie allen Fraktionen für ihre Unterstützung.

Depuis l'année passée, le thème du climat est enfin pris au sérieux. On a attendu trop longtemps pour éviter les effets du réchauffement climatique, mais nous pouvons encore les limiter en agissant rapidement et de façon volontariste et conséquent.

En tant qu'historienne, j'ai puisé dans mes archives. En 1988, le GIEC a publié son premier rapport sur le changement climatique. En 1991, j'avais demandé que Fribourg adhère à l'Alliance climatique des villes. En 2006, les verts avaient axé toute leur campagne sur le thème du climat, sans aucun succès. Aujourd'hui, chaque fois que j'entends "mais nous faisons déjà ceci ou cela pour le climat", je vous en prie, ne dites pas déjà mais dites enfin.

Le cadre légal que nous demandons sera un premier pas nécessaire. Un masterplan est utile mais c'est surtout son financement garanti qui est indispensable. Il me semble, d'après le débat d'aujourd'hui, que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont réalisé l'importance de la question climatique, et peut-être même son urgence.

Le climat n'est pas un thème comme les autres. Le coronavirus a chamboulé quelques-unes de nos habitudes et de nos certitudes. Mais j'ai l'impression que l'on a un peu trop hâte de retourner à ce qu'on appelle « la normalité ». La crise climatique va aussi chambouler nos vies, mais ce seront des changements souvent irréversibles. Les instances politiques n'arrivent pas à suivre la vitesse avec laquelle des régions de montagnes se déstabilisent, la chaleur s'installe en ville, les conditions pour la faune, la flore et donc l'agriculture se modifient, les intempéries se multiplient, sans parler des effets plus désastreux dans d'autres régions au monde.

Bien sûr, chacun et chacune est appelé à agir et la somme des actes individuels aura un effet. Mais on ne peut déléguer la responsabilité pour le réchauffement global à l'action individuelle. C'est le devoir des collectivités publiques de créer le cadre légal et les instruments qui favorisent et qui imposent l'action climatique, soit l'incitation financière, les normes et les règles, les investissements, ainsi que la communication et la formation. D'ailleurs, un instrument comme la taxe CO₂ au niveau fédéral a aussi un effet social puisque la restitution est favorable pour les ménages sans consommation de luxe.

Au niveau cantonal, l'idée de projets-pilotes est bonne, mais me semble insuffisante. La déléguée pour le climat devrait disposer d'une équipe et d'un réel budget.

La loi sur le climat et l'environnement sera un premier pas. Nous demandons que le Conseil d'Etat, en parallèle, réoriente toute sa politique dans le sens de l'urgence climatique. Nos postulats font des propositions concrètes.

Donc, oui, merci d'approuver cette idée de loi, et surtout de passer aux actes sans tarder.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les considérations générales sur l'importance de la politique climatique de la part du Conseil d'Etat ont été faites au début de l'objet précédent. Elles valent également aussi pour l'objet dont nous venons de discuter. Je ne les répéterai donc pas.

Je salue au nom du Conseil d'Etat la volonté unanime des groupes parlementaires de soutenir cette motion et par là, la réalisation d'une politique climatique ambitieuse que le Conseil d'Etat a décidé de lancer et de mettre sur pied. Je vous remercie parce que vous nous donnez un vent arrière pour soutenir les démarches qui sont aujourd'hui en cours, tant en terme d'orientation politique, de choix de société, mais aussi de ressources nécessaires pour que les grands principes ne restent pas lettres mortes au quotidien.

Je remercie ici la très petite équipe qui aujourd'hui travaille d'arrache-pied sur le plan climat et sur le développement des mesures. Vous aurez l'occasion dès cet automne d'en prendre connaissance et de mener le débat constructif sur les différents éléments de ce plan climat que nombre d'entre vous ont souhaité.

Il y a deux axes principaux pour ce plan climat. Il s'agit d'une part de quelque chose de réactif parce cela fait aussi partie d'une politique climatique de voir quels sont les changements que nous observons aujourd'hui dans notre société, notamment dans le canton de Fribourg, influencés par le changement climatique. Cela commence par les stations de ski, se poursuit par l'agriculture et par toutes les réflexions sur la disponibilité de l'eau au quotidien, et de nombreux autres états de notre société qui sont modifiés et qu'on observe déjà très concrètement au quotidien suite aux changements climatiques. De mettre à disposition les moyens pour que notre société puisse s'adapter, c'est ce qu'on appelle le volet adaptatif à ces changements climatiques. L'autre volet est le volet préventif, c'est-à-dire comment faire et comment contribuer à notre échelle et à l'échelle du canton de Fribourg à prévenir le réchauffement climatique. C'est essentiellement une politique axée sur le CO₂.

M. Ducotterd a évoqué un certain nombre d'éléments, d'autres l'ont fait également, c'est-à-dire prioriser les éléments qui, au sein d'un canton, peuvent contribuer aux efforts nationaux et internationaux visant à réduire ces émissions de CO₂. Dans ce sens, pour ne pas prolonger et pour vous permettre de finir à 12 h 00, comme vous avez l'habitude de le faire de manière précise, je clos et vous remercie de votre soutien.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 87 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP). *Total: 87.*

Se sont abstenus:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Election (autre) 2020-GC-30**Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Walter Stoffel (Faculté de droit de l'Université de Fribourg)**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 94; blancs: 6; nuls: 3; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Michel Heinzmann*, par 85 voix.**Election (autre) 2020-GC-94****Un membre de la CIP Convention scolaire romande, en remplacement de Sylvia Baiutti**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 98; blancs: 11; nuls: 4; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Savio Michellod*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix MM. Benoît Glasson (2), Jean-Daniel Wicht (1), Romain Collaud (1), Nicolas Bürgisser (1), Ruedi Vonlanthen (1) et Charly Cotting (1).

Election (autre) 2020-GC-95**Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Sylvia Baiutti**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 83; blancs: 3; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue *M^{me} Susanne Schwander*, par 78 voix.

Ont obtenu des voix MM. Benoît Glasson (1) et Savio Michellod (1).

Election (autre) 2020-GC-101**Un membre à la Commission administrative de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), en remplacement de Bertrand Morel**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 96; blancs: 6; nuls: 4; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Markus Julmy*, par 83 voix.Ont obtenu des voix M^{mes} et M. Sylvie Bonvin-Sansonnens (1), Kirthana Wickramasingam (1) et M. Bertrand Gaillard (1).

Election (autre) 2020-GC-99**Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP "Détenition pénale", en remplacement de Bertrand Morel**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 92; blancs: 6; nuls: 3; valables: 83; majorité absolue: 44.

Est élue *M. Markus Julmy*, par 83 voix.
—**Election (autre) 2020-GC-103****2 membres (experts externes) du Conseil d'administration de l'ECPF**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 90; blancs: 2; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Sont élus *MM. Marc-André Berclaz et Lorenz Held*, par 88 voix.
—

> La séance est levée à 12 h 04.

*La Présidente:***Kirthana WICKRAMASINGAM***Les Secrétaires:***Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale***Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*